

Peut-on apprivoiser l'argent aujourd'hui ?

Ouvrage publié
avec le soutien de La Banque Postale



www.editions-hermann.fr

ISBN : 978 2 7056 9062 5

© 2016, Hermann Éditeurs, 6 rue Labrouste, 75015 Paris

Toute reproduction ou représentation de cet ouvrage, intégrale ou partielle, serait illicite sans l'autorisation de l'éditeur et constituerait une contrefaçon. Les cas strictement limités à l'usage privé ou de citation sont régis par la loi du 11 mars 1957.



COLLOQUE DE CERISY

Peut-on apprivoiser l'argent aujourd'hui ?

Sous la direction de
JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD

Postface de Rémy Weber



hermann

Depuis 1876

Présentation générale

JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD

L'idée du colloque dont cet ouvrage rend compte revient à Philippe Wahl, à l'époque président de La Banque Postale. C'est lui également qui en a trouvé l'heureuse formulation et l'a proposée, en tant que membre du « Cercle des partenaires » de l'Association des amis de Pontigny-Cerisy, à Édith Heurgon, directrice du Centre culturel international de Cerisy : « Peut-on apprivoiser l'argent aujourd'hui ? » Quoi de plus nécessaire et de plus difficile, tant il est vrai que l'argent, instrument de mesure, est rarement à la juste mesure. Sujet d'actualité s'il en est, à la suite de la grande crise financière de 2008, crise dont nous ne sommes toujours pas sortis aujourd'hui, en Europe en tout cas.

Thème relativement nouveau pour Cerisy également. L'on en trouve peu de traces dans l'imposant corpus de plus de sept cents livres qui, depuis 1952, retracent les colloques d'environ une semaine qui se déroulent chaque année, de juin à octobre, dans ce magnifique domaine du département de la Manche que la famille qui le détient met à disposition de l'association. Toutefois, le colloque sur l'argent forme une sorte de quatuor avec trois autres rencontres organisées pendant la même période, qui concrétisent un intérêt particulier de Cerisy pour les problèmes socio-économiques : *L'activité marchande sans le marché*¹ ?, *À qui appartiennent les entreprises*² ? et *L'industrie, notre avenir*³.

Le colloque s'est déroulé du mardi 8 au lundi 14 octobre 2013. Il a été organisé dans l'esprit de Cerisy, c'est-à-dire dans une optique transdisciplinaire et dans le souci de faire émerger une prospective du présent grâce à la rencontre d'une diversité d'acteurs et de points de vue.

Afin de s'ancrer dans la réalité, il part d'une analyse de la crise dite des subprimes⁴ et s'efforce de répondre à la question souvent posée : comment en sommes-nous arrivés là ? C'est l'objet de la première partie. Remontant aux causes, il s'efforce, dans une deuxième partie, de mieux

1. Publié en 2010 aux Presses des Mines.

2. Publié en 2014 aux Éditions Sciences humaines sous le titre : *L'Entreprise, point aveugle du savoir* ?

3. Publié en 2015 aux Éditions Eyrolles.

4. Un glossaire des principaux termes techniques figure à la fin de l'ouvrage.

comprendre le pouvoir de l'argent à partir de différentes contributions provenant des sciences sociales. Il apparaît ainsi, en troisième partie, que l'argent ne peut valablement être apprivoisé que s'il est au service d'un projet qui le dépasse : c'est quand il devient lui-même le projet que les risques d'*ubris* deviennent insurmontables. La question d'un usage responsable de l'argent est ainsi posée qui nous concerne tous : la quatrième partie, à partir d'exemples très concrets, examine différents canaux par lesquels cette responsabilité peut s'exercer. Enfin, la cinquième et dernière partie propose une réflexion sur les objectifs et les moyens permettant de reconstruire ces saines régulations dont l'abandon a suscité la crise, sans masquer les difficultés rencontrées. Le lecteur jugera, *in fine*, si, aujourd'hui, l'argent peut être ou non apprivoisé...

Ce travail est le produit des différentes contributions qui sont ici réunies et qui seront brièvement présentées ci-dessous, mais aussi de la centaine de participants que ce colloque a permis de réunir et qui ont pu dialoguer entre eux de manière fructueuse et, somme toute, malgré la grande diversité de leurs parcours, assez apaisée. Se sont retrouvés en effet des banquiers, des régulateurs, des chercheurs, des intellectuels, des responsables d'ONG, des citoyens engagés, des acteurs territoriaux et même des spécialistes de différentes religions, dont les points de vue ne sont pas toujours convergents, loin s'en faut. Cela donne au total une sorte de regard surplombant et circulaire sur la question de l'argent aujourd'hui, qui s'efforce d'unir théorie et pratique, réflexion et action, expertises contradictoires et points de vue citoyens. On espère qu'il aidera lectrices et lecteurs à y voir plus clair et à mieux former leur jugement face à l'une des questions à la fois les plus complexes et les plus centrales de notre temps.

Que soient ici remerciés toutes celles et tous ceux qui ont permis que ce colloque puisse se tenir dans les meilleures conditions : tout d'abord, Philippe Wahl, aujourd'hui président du groupe La Poste qui en a eu l'initiative et lui a apporté son soutien financier; ensuite, Édith Heurgon et toute l'équipe du Centre culturel international de Cerisy qui, avec beaucoup de bienveillance et de compétence, savent faire régner un climat particulier d'aménité soutenu par une logistique sans faille; et enfin, tous les éminents contributeurs qui ont bien voulu participer à ce débat.

Il convenait d'introduire le colloque par quelques précisions concernant le contenu polysémique du terme « argent ». Que veut-on exactement apprivoiser quand on parle d'apprivoiser l'argent? Un simple

instrument de mesure et de paiement qui supplée aux limites du troc? La création monétaire, ce phénomène mystérieux, dont il convient d'éviter les incompréhensions les plus flagrantes? La finance, qui a pour fonction de rendre des services économiques, mais que l'appât du gain et la spéculation font facilement dévier de son objet? La richesse, avec ses excès et aussi ses manques (la pauvreté)? La puissance qui lui est attachée et qui menace la démocratie et peut la faire dégénérer en ploutocratie ou en oligarchie? Et pourquoi l'argent, dans ses différents sens, semble-t-il aimer davantage la société depuis la fin des Trente Glorieuses, alors même que la croissance s'est ralentie (peut-être en raison de ce ralentissement)? Ce sont tous ces sujets qui seront abordés dans cette recherche collective, sans doute de manière trop rapide, mais avec au moins l'avantage d'une vue relativement panoramique. Ils seront abordés avec ce fil directeur qu'Alexandre Dumas a emprunté à Horace : « L'argent, bon serviteur, mais mauvais maître »! C'est à tenter de résoudre cette équation que les cinq parties de l'ouvrage qui suit sont consacrées.

I. MORT D'UNE ILLUSION : L'AUTORÉGULATION PAR LE MARCHÉ

Dans les années 1990 et 2000, un certain consensus s'est formé au sein de la sphère financière autour de l'idée que l'État ne devait pas trop intervenir et que le marché de l'argent s'autorégulait spontanément. C'est cette illusion qui s'est trouvée détruite par la crise financière de 2008.

Six ans après, Denise Flouzat-Osmont d'Amilly s'interroge sur le **déclenchement de la crise de 2008 et sa généralisation**. Il s'agit ici de camper le décor et ses personnages pour fournir une base commune d'information et de réflexion, en démêlant l'imbrication complexe des différents facteurs qui ont abouti à ce qu'elle qualifie de tragédie. S'emboîtent en effet : des raisons macroéconomiques, les excédents d'épargne des pays pétroliers et des pays émergents comme la Chine, confrontés à la forte propension à consommer et au faible taux d'épargne des Américains; et des raisons microéconomiques et réglementaires, la multiplication des innovations financières qui ont contourné les réglementations existantes et créé un climat euphorique et fallacieux de facilité, de sécurité et de profitabilité, dissimulant une réelle montée des risques. Les conditions étaient ainsi réunies pour que cette croissance dopée par un endettement malsain se retourne. Le drame s'est déroulé en cinq actes : crise de liquidité des banques,

ouverte en août 2007, crise de solvabilité des banques, à la suite de la faillite acceptée de Lehman Brothers en septembre 2008, tentative de sortie de crise par la relance, laquelle bute sur la crise des dettes publiques, ce qui entraîne la récession européenne de 2012-2013. Nous peinons, encore aujourd'hui, à en sortir. Comment en est-on arrivé là? Voilà ce que cette contribution explique.

Il est proposé ensuite de prendre quelque distance avec le sujet et, avec **Paul Dembinski** et ses « **Monnaies rebelles** », de **comparer deux utopies à l'épreuve des faits, le communisme** et son effondrement en 2009, **la finance** et son affaïssement en 2007-2008. Autant l'économie planifiée dans sa conception même cherchait à stériliser la monnaie, autant l'économie financiarisée a pris l'option opposée : celle de débrider l'argent et de se laisser (trans)former par lui. Le fait que ces deux modèles aient montré, à tour de rôle, leurs limites, nous en apprend non pas tant sur la nature de la monnaie – qui évolue toujours dans un contexte – que sur le rapport entre l'homme, la société et l'argent. Ces deux utopies ont des champs de préoccupation communs, dans lesquels elles s'opposent trait pour trait. Leur échec le plus patent se situe au niveau de leurs anthropologies respectives. Cependant, leur crise systémique se déroule selon une même séquence : émancipation de la monnaie au nom d'une performance économique accrue, perte d'emprise du centre sur le système, exacerbation critique des tensions et déséquilibres qui aboutissent soit à l'implosion du système, soit à une intervention salvatrice, qui enfreint sa propre logique mais préserve le système. Au total, la fascination de l'argent, qui tient plus à la nature humaine qu'à celle de la monnaie, a donc besoin d'être cadrée pour éviter les crises systémiques à venir. Ce cadrage peut venir des institutions, mais aussi des ressources externes au système économique, comme les normes éthiques. À cet égard, force est de constater que les efforts de régulation réalisés – importants et salutaires – ont plus cherché à replâtrer le système plutôt qu'à en infléchir la logique, dont la fascination de l'argent reste un des moteurs principaux.

Christian Stoffaës s'interroge ensuite sur **la responsabilité des économistes** dans la crise financière dont il rappelle à son tour les origines, les caractéristiques, les enchaînements et les réactions des pouvoirs publics qui ont su au moins éviter une répétition de la crise de 1929. Il met en valeur l'érosion des régulations mises en place lors de cette crise de 29, qui auront tenu plus de cinquante ans jusqu'à leur suppression en 1999. Les économistes ont globalement légitimé le nouveau paradigme des marchés efficients et la dérégulation qui

l'accompagne. Le fait que beaucoup d'entre eux soient rémunérés d'une façon ou d'une autre par les banques peut avoir facilité leur « financiarisation » de fait. Mais cette évolution doit aussi être mise en perspective historique et replacée dans l'histoire de la pensée économique. La science économique est aussi une économie politique, soumise aux rapports de force et aux évolutions politiques. Ce qui est vérité d'un jour, credo du moment, peut devenir erreur le lendemain. Ainsi, la dette, proscrite par le libéralisme classique du XIX^e siècle, se trouve-t-elle légitimée par l'effort de guerre à partir de 1914. Constatant les difficultés, pour la « génération dette », de résorber celle-ci une fois la paix revenue, et de faire face aux conséquences dramatiques de la crise de 29, la révolution keynésienne propose de soutenir l'activité et l'emploi par le déficit budgétaire et donc par la dette publique, qui se voit ainsi réhabilitée pour une longue période. Jusqu'à ce que l'inflation devienne peu à peu le risque dominant et entraîne à son tour un changement de paradigme avec le monétarisme des années 1970. Mais paradoxe : le monétarisme qui devait régulariser l'évolution de la dette aura finalement favorisé son exubérance, via la libéralisation désordonnée des marchés de l'argent. L'auteur s'inquiète de l'absence de théorie de remplacement, du maintien aux manettes de la « classe spéculative », et de la lenteur des réformes, ce qui laisse incertain quant au mode de résorption des dettes qui sera finalement choisi (par l'inflation, par l'abandon, par la solidarité?).

Philippe Wahl⁵, qui veut faire de La Banque Postale une banque citoyenne, insiste pour sa part sur une caractéristique particulière : **la responsabilité systémique des banques**. Elles assurent la fluidité de la circulation monétaire et, grâce au crédit, une sorte d'avance sur croissance. Énorme responsabilité qui leur confère un avantage asymétrique : il est impossible de laisser les plus grandes d'entre elles faire faillite. C'est pour contenir ce risque que les banques centrales assurent le rôle de prêteur en dernier ressort. Les banques peuvent abuser de cette position de force. C'est bien ce qui s'est passé. Les financiers ont ainsi utilisé l'effet de levier de l'endettement pour gonfler la croissance, ce qui a été facilité par la sophistication des techniques financières. Toutefois, la puissance des banques a augmenté beaucoup plus vite que leur sagesse et celle de leurs agents. Qui est responsable ? Les individus ou le système ? Les individus ont des marges de choix, bien que sous la contrainte du système, et compte tenu de leur interdépendance

5. Résumé de son intervention orale qui n'a pu être reprise dans cet ouvrage.

avec les autres. On ne peut donc faire abstraction d'une responsabilité systémique des personnes dans l'explication de la crise. Appâtés par la perspective de rémunérations exorbitantes, les financiers ont perdu de vue leur rôle premier (financer l'économie réelle) et ont manqué de sagesse. Par exemple, ils ont pu pactiser avec la volatilité des marchés pour accroître leur rentabilité et ont été des accélérateurs de risque. Le pouvoir que retirent les banques de leurs responsabilités nécessite donc d'être régulé pour qu'il serve l'économie réelle. Pour ce faire, plusieurs pays ont déjà mis en place une responsabilité civile des banquiers. La réglementation et l'encadrement des rémunérations sont deux autres moyens d'exercer une pression déontologique sur les acteurs. Malgré tout, la réglementation étant aussi un outil de compétition, des actions coordonnées et globales sont nécessaires pour responsabiliser les banquiers et les banques. Ces points seront repris dans la dernière partie de ce livre.

II. MIEUX COMPRENDRE LE POUVOIR DE L'ARGENT : À L'AIDE DES SCIENCES SOCIALES

Les sciences sociales peuvent-elles nous aider à gouverner l'argent sans être gouverné par lui ? Trois contributions apportent sur ce sujet des développements particuliers et importants.

Jean-Pierre Dupuy, tout d'abord, revient sur le **désir d'argent et son lien avec la crise, à partir de recherches anthropologiques allant de la littérature à l'économie**. Il montre tout d'abord que l'argent, s'il permet les transactions, ne lie pas les personnes, que le paiement rend quittes les unes des autres. Il ne crée aucune réciprocité, contrairement au don qui oblige et ne peut se satisfaire d'un contre-don en argent. L'échange de dons est une manière d'entretenir le lien social. Le lecteur en déduira, à l'inverse, que l'extension des échanges monétaires érode le lien social, avec ses avantages (autonomie) et ses inconvénients (solitude, exclusion, appauvrissement relationnel). Avec Sandel⁶, Jean-Pierre Dupuy estime que, contrairement à l'un des postulats de la théorie économique, le simple fait de mettre un bien sur le marché peut le corrompre, ou corrompre le système de valeur ambiant ou attaché à ce bien. L'argent ne peut donc pas servir de mesure à tout, transformer la vie en une suite infinie de moyens au service d'une fin inexistante, sans devenir une sorte de « cancer éthique ». Éviter cette tentation

6. *Ce que l'argent ne saurait acheter*, Paris, Seuil, 2015

permanente suppose de s'interroger sur le désir d'argent. Jean-Pierre Dupuy propose de manière très originale un modèle conceptuel, celui du « quasi-objet », défini comme un objet symbolique qui a la forme d'un manque ou d'une absence, « ni réel, ni imaginaire », et dont la circulation permet à une structure de fonctionner comme système d'échanges. Il s'appuie pour cela sur les réflexions des structuralistes, mais aussi sur les comédies du premier Corneille, en particulier *La Place Royale*, où alternent « les moments de vide social, où le désir se déploie sans limites, ce qui rend la réciprocité impossible, et les moments où la société reprend ses droits, rendant à nouveau l'échange réciproque possible ». En principe, « pour que le jeu du désir et la circulation du *quasi-objet* (c'est-à-dire de l'objet du désir) soient compatibles avec l'échange réciproque, il faut une transcendance sociale et celle-ci implique la réification d'un autre *quasi-objet* »... « Le propre des sociétés marchandes apparaît alors dans toute sa singularité : c'est le même *quasi-objet* que l'on retrouve aux deux niveaux, celui de la circulation et celui de la transcendance, à savoir l'argent (l'argent dans sa dimension matérielle peut être “possédé” ; dans sa dimension de signe, il ne peut pas l'être, puisqu'il renvoie à une transcendance). Ce dédoublement d'un même (quasi-)objet en deux niveaux hiérarchiques emboîtés obéit à une logique de l'*autotranscendance*. » J'en déduis, pour ma part, que, lorsque cette logique est poussée à son terme, l'important avec l'argent, ce n'est pas l'argent que j'ai, mais celui que je n'ai pas, pas encore et que je vais chercher à avoir. Ainsi l'argent peut-il tendre vers l'infini et se substituer à la religion. Reprenant les analyses de Jérôme Batout, Jean-Pierre Dupuy analyse la sortie de la religion comme une entrée en économie, celle-ci produisant une forme d'extériorité régulatrice. Mais « la crise actuelle est moins une crise économique qu'une crise de l'économie : l'économie ne remplit plus le rôle politique que la désacralisation du monde lui avait assigné »... Or « en l'absence de terme assignable de l'économie, la finance, si l'on peut dire, s'*infinise* : elle est une finance qui ne vise plus aucune fin »... « Lorsque l'action économique n'est plus gouvernée par un horizon désirable, alors la monnaie n'est plus la mesure de la valeur, mais la valeur elle-même. » La contribution se termine par l'interrogation suivante : « Sans sacré ni Croissance, qui ou quoi pourra satisfaire le désir d'Étoile et d'infini qui est en nous⁷ ? »

7. L'argent au service d'un projet, condition de sa maîtrise, ce sera l'objet de la troisième partie de cet ouvrage.

André Orléan, dans cette même perspective, analyse les sources du **pouvoir de l'argent**, étrangement absent de la théorie économique néoclassique, qui le considère comme un voile, un expédient technique qui facilite les échanges et permet de dépasser les limites du troc. En fait, « la monnaie est bien plus qu'un instrument. Elle est une puissance dont l'aptitude à faire agir les hommes est bien supérieure à celle que produit la quête d'utilité ». En se soudant autour d'un bien liquide commun (la monnaie) qui peut donner accès à tous les biens, la communauté marchande s'expose à une inversion des fins et des moyens : l'argent n'est plus le moyen d'acquérir la marchandise, c'est la production et la vente, difficile et incertaine, de la marchandise qui devient le moyen de se procurer de l'argent, qui devient un but en soi. Pour toutes ces raisons, le pouvoir politique ne peut se permettre de voir la puissance monétaire lui échapper ; mais il ne peut pas non plus totalement la contrôler. En définitive, l'économie marchande est une chrématistique : c'est fondamentalement le désir de monnaie qui fait se mouvoir les acteurs économiques. Cela peut expliquer que notre appétit sans cesse renouvelé et même augmenté pour les marchandises ne renvoie que très imparfaitement à un besoin réel et à une recherche de mieux-être. Difficile, dans ces conditions, d'« Apprivoiser l'argent », et comment faire ? Sans doute, semble-t-il, en travaillant sur ces « idéaux collectifs » que Durkheim identifiait comme de véritables forces disposant d'une réelle puissance sociale.

Refusant d'enfermer l'argent dans la phénoménologie propre au savoir économique qui aboutit à une vision essentialiste et dogmatique, Armand Hatchuel, dans sa contribution sur **la construction des ordres de la valeur**, invite, lui aussi, à le penser de façon plus ouverte, au sein d'une histoire plus large, toujours en devenir, qui est celle des *techniques d'organisation et de gestion de l'activité humaine*. L'argent ne naît pas d'abord à l'état sauvage avant d'être ensuite « apprivoisé ». Il suppose déjà un processus d'acculturation et de socialisation qui fonde *l'ordre de la valeur*. Il examine ainsi comment l'argent s'est peu à peu développé et domestiqué en se référant à *l'art productif* mis en valeur par Xénophon, à la *bonne gestion* romaine, aux *livres de comptes* du Moyen Âge (leur invention et leur généralisation « ont plus contribué au développement du commerce que l'appât du gain »), et enfin à la *grande entreprise moderne* (ainsi que la banque moderne). Aujourd'hui, ce grand apprivoisement a été profondément déstabilisé. La grande crise financière de 2008 a violemment sonné le tocsin : la grande entreprise mondialisée semble être devenue l'un des rouages les plus sophistiqués

de l'argent sauvage. Les dérives de l'argent ne peuvent que s'amplifier dans des sociétés où savoirs et relations sont fragmentés et disloqués, où les ordres de la valeur ont peu de recouvrement et s'éloignent les uns des autres. La crise tient à la perte des ordres productifs et des ordres marchands de la valeur, crise qui a pris des dimensions inédites dans le monde contemporain, et cela va bien au-delà de la question classique de la régulation. Apprivoiser l'argent, c'est d'abord corriger cette erreur originelle, c'est retrouver le sens et la compréhension rigoureuse de *l'action collective*, seule source de la création de richesses. En étudiant les dérives des banques et des grandes entreprises, on comprend que pour lutter contre la finance sauvage il faut ré-apprivoiser ces grands acteurs eux-mêmes, redéfinir leur mission et leur valeur ! D'où la proposition de création d'un statut de société à objet social étendu (qui pourrait, me semble-t-il, concerner aussi les banques).

III. METTRE L'ARGENT AU SERVICE D'UN PROJET

Que faire vis-à-vis de cette puissance particulière que l'argent s'arrogé presque inéluctablement dans nos sociétés si l'on n'y prend pas garde ? La reconnaître, bien sûr, mais sans pour autant méconnaître ses aspects positifs.

C'est ce à quoi s'attache **François Rachline** dans sa contribution sur **l'argent, la créativité, la liberté : une alchimie pour l'avenir**. Après avoir cité ce plaisant trait d'esprit du *Journal* de Jules Renard, « On croyait cet homme à la tête d'une grande fortune, on s'aperçoit qu'il est à ses pieds », il s'efforce d'approcher la question sous un angle moins fréquent, et plus favorable : sous certaines conditions, l'argent peut devenir une « arme de construction massive, au service du bien commun ». En effet, de nos jours, l'argent n'a pas à être extrait du sol ou du sous-sol (nature), ni arraché aux mains d'autrui (guerre). Il procède de notre puissance institutionnelle, la création de monnaie par les banques ; celles-ci se sont émancipées de la dictature de la nature et de la guerre, et du hasard qui les accompagne, comme source principale d'alimentation en argent. Cela a ouvert une nouvelle période dans l'histoire de l'humanité : nous disposons désormais du pouvoir de créer autant d'argent qu'il est nécessaire pour répondre à nos besoins ou à nos appétits, et l'argent peut ainsi devenir le grand générateur des affaires, celui par qui l'augmentation de la production est possible. La vieille utopie de la profusion se trouve donc à portée de main... avec tous les dangers qui l'accompagnent : le Ploutos d'Aristophane est un dieu aveugle ! C'est pourquoi il a fallu

mettre en place des règles pour limiter les banques dans leur puissance créatrice. Ce fût, dans le cadre national, le rôle régulateur des banques dites « centrales » (la Banque d'Angleterre est créée en 1694). Restent cependant à imaginer aujourd'hui les institutions qui pourraient réguler correctement la régionalisation et la mondialisation des échanges et de la finance, la Banque centrale européenne devant être considérée dans cette perspective.

Pour **Patrick Viveret**, il faut passer des **fausses évidences au dialogue constructif sur le rôle de l'argent**. Il considère que toute grande crise financière dans l'histoire peut être analysée dans les catégories d'une grande crise religieuse. Il formule l'hypothèse d'une véritable religion de l'économie qu'il propose de nommer « écoligion ». Cette écoligion remplit des fonctions fondamentales tant du côté des croyances que du côté des pratiques et des comportements. Elle ne se présente d'ailleurs pas comme croyance, mais comme science ou même une évidence de bon sens, créant une situation d'hégémonie culturelle intimidant toute critique : par exemple, remettre en cause l'indépendance des banques centrales, c'est se voir immédiatement opposer les risques d'inflation et le rappel du lien avec l'arrivée d'Hitler au pouvoir ! En outre, ces croyances remplissent des fonctions émotionnelles sous-jacentes et, par conséquent, vont avoir une capacité de résistance tant face à la critique rationnelle que face aux démentis des faits. De la sorte, si des personnes ou des groupes n'ont pas trouvé une réponse positive à leur angoisse de mort supérieure à celle que va procurer la sacralisation de l'argent, le « mauvais maître » va l'emporter et provoquer une addiction à l'argent. Argent qu'il ne s'agit donc pas seulement d'apprivoiser, mais de dompter. Comment donc faire évoluer les croyances ? Quatre voies sont distinguées, deux accidentelles et deux plus douces. La première, la plus spectaculaire mais aussi la plus difficile à vivre, c'est *l'effondrement catastrophique de la capacité d'une croyance à s'opposer aux faits*. La seconde, c'est *l'émergence d'une nouvelle croyance*. La troisième, c'est *la dissémination de la non-croyance*. Et la quatrième, qui consiste à traiter la question des croyances économiques avec les outils du dialogue interreligieux, c'est *la voie du pluralisme des croyances*. C'est, pour l'auteur, la voie que l'Europe a pour vocation d'emprunter. Elle devrait conduire à reconsidérer la richesse en ne se bornant pas à régler l'activité économique par le biais de l'information et de l'évaluation monétaire mais aussi par un second système qui renoue avec la question originelle des bénéfices et des pertes pour les humains et pour la nature.

Sur le terrain qui lui est cher **des monnaies complémentaires**, **Bernard Lietaer** plaide lui aussi pour le pluralisme dans le cadre d'un **écosystème monétaire**. Il considère que, loin d'être un élément perturbateur, un minimum de variété d'instruments monétaires est une *condition nécessaire* (mais pas suffisante) pour une économie durable et une stabilité financière dans une société. Cela résulte d'une loi fondamentale qui gouverne tous les systèmes de flux complexes, aussi bien les écosystèmes naturels que les systèmes économiques et financiers : on a pu démontrer que chaque fois que la diversité au sein d'un réseau de flux complexes est sacrifiée sur l'autel de la productivité, on doit s'attendre, à coup sûr, à des effondrements structurels. La justification technique du monopole d'une monnaie unique à l'intérieur de chaque pays est d'optimiser l'efficacité de la formation des prix et des échanges dans les marchés nationaux. Notre réseau global de monnaies nationales monopolistiques a ainsi évolué vers un système excessivement efficient, et par suite dangereusement fragile. D'où des crises à répétition, qui ont touché plus des trois-quarts des cent quatre-vingts pays membres du FMI, pour la plupart d'entre eux, à plusieurs reprises. Combien de crises encore avons-nous besoin de vivre avant que l'humanité soit disposée à comprendre qu'il s'agit d'un problème structurel ? Les leçons claires de la nature nous apprennent pourtant que la viabilité monétaire requiert une diversité d'instruments d'échange, de manière à ce que puissent émerger agents et canaux d'échanges multiples et variés. Le mouvement en faveur des monnaies complémentaires mérite donc d'être encouragé et expérimenté, puisque c'est une manière progressive d'apporter à notre économie plus de résilience et de stabilité. La France est le premier pays à avoir donné, en 2014, un statut légal aux monnaies locales, mais sans fournir le moteur que serait l'acceptation de la monnaie locale en paiement de taxes locales.

Pour **Gaël Giraud**⁸, l'enjeu est de retrouver le **sens de la création monétaire en Europe**. Trois trajectoires d'équilibre sont possibles dans une économie capitaliste moderne : la croissance et l'inflation, la déflation, et la croissance molle, assortie de bulles financières à répétition, qui représente la situation actuelle. L'Europe est aujourd'hui à la croisée des chemins : se situant dans le troisième régime, se dirige-t-elle vers le premier ou le second ? La Banque centrale européenne, en luttant à la fois contre la déflation et l'inflation, risque d'alimenter la création de bulles (le prix des actifs devient déconnecté de leur valeur fondamentale).

8. Résumé de son intervention orale qui n'a pu être reprise dans cet ouvrage.

La création monétaire est indispensable et n'est pas créatrice d'inflation si elle est investie dans l'économie réelle et permet d'augmenter la taille de la richesse à partager entre les acteurs. Le passage de la croissance à l'inflation peut s'opérer en période d'effet de levier très important, si les fonds monétaires partent du secteur productif au profit du secteur financier. Pour pouvoir lisser le cycle, il faudrait donc limiter l'effet de levier en phase haussière et le stimuler en phase baissière. Ce rôle pourrait être confié à l'impôt, dont le taux pourrait être variable. Ainsi, on pourrait imaginer pour les entreprises un impôt progressif au-delà d'un certain rendement par action considéré comme déraisonnable. Aujourd'hui, on manque de grands projets collectifs pouvant justifier une création monétaire intéressante. L'Europe est en situation de panne eschatologique depuis qu'elle ne croit plus dans les grandes utopies issues des Lumières. L'écologie, autour du passage d'un système de production par les énergies fossiles à des énergies décarbonisées, peut constituer un projet. Mais on a besoin pour cela d'un acte fondateur, d'un don gratuit pouvant ensuite créer un lien de confiance, à l'image de la métaphore biblique où l'Alliance génère la Surabondance. Or, au niveau européen, il existe beaucoup de confusions sur les modalités du règlement de la dette européenne et des grands projets à favoriser.

Bernard Perret, quant à lui, considère que le ralentissement de la croissance économique dans les pays riches résulte d'un épuisement sans remède du processus de marchandisation, dont ce serait en quelque sorte le chant du cygne. Il le définit comme processus de financiarisation et de monétarisation des échanges sociaux qui privilégie l'évaluation par les prix par rapport à tout autre facteur. Mais d'ores et déjà les **nouvelles voies de la démarchandisation apparaissent**, qui inversent cette logique en intégrant des éléments extérieurs aux objets et prestations directement mis en jeu (consommation collaborative, économie de la fonctionnalité, souci de responsabilité sociale, économie écologique, etc.). Même si cela prend pour l'instant la forme d'une hybridation, laquelle se produit chaque fois qu'une activité marchande utilise une ressource ou produit une utilité hors marché, il s'agit d'une évolution profonde qui va bien au-delà de la théorie classique des externalités, car on assiste à un divorce croissant entre la valeur-utilité et la valeur d'échange : ce qui compte le plus (pour les individus comme pour la collectivité) est de moins en moins réductible à une production monnayable. Cependant, la force du principe marchand réside avant tout dans le fait qu'il assure la circulation de la valeur et un haut degré d'interdépendance sociale. Les valeurs non monétarisables mises en jeu

dans les pratiques de démarchandisation sont par nature plus contextuelles, et de ce fait moins aptes à circuler. La démarchandisation risque donc de buter sur un difficile problème de socialisation des valeurs non monétaires. Il convient donc d'en faire l'axe d'un projet politique, à partir de deux principes généraux : 1) chercher, à travers la cohérence d'un ensemble de mesures, à rendre lisible un projet social alternatif à la croissance, 2) renforcer les institutions chargées d'incarner des valeurs non monétaires. Dans cette optique, la « définanciarisation » passe par la « constitution de pouvoirs d'évaluation indépendants des marchés, capables de s'inscrire dans des projets conformes à l'intérêt collectif ». Au total, le changement qu'il s'agit de promouvoir relève d'un processus civilisationnel analogue à ceux décrits par Norbert Elias : l'intériorisation sous forme de normes morales et de routines comportementales des contraintes résultant de l'accroissement des interdépendances.

Partant de l'idée que la planète ne pourra pas survivre à une généralisation du mode de vie occidental, **Alain Caillé** estime que ce qui nous fait le plus cruellement défaut pour commencer à construire ce monde post-croissantiste, ce ne sont pas tant les propositions et les esquisses de solutions techniques, économiques, écologiques, qu'une idéologie, ou une philosophie politique suffisamment générale, partageable et partagée, permettant de penser la juste place de ces diverses propositions vues dans leur cohérence. **Après le libéralisme et le socialisme, le convivialisme** doit prendre la relève, en pensant la réalisation de l'idéal démocratique dans un autre registre que celui de la multiplication indéfinie des biens, des services et des droits. Contre les ravages de l'aspiration à la toute-puissance, il faudra bien équilibrer les nouveaux droits à conquérir par des devoirs et des interdictions. Là où les idéologies politiques héritées plaçaient leurs espoirs les unes dans le Marché, les autres dans l'État, le convivialisme les placera dans la Société elle-même, dans l'infinie myriade des actions entreprises en commun par les citoyens assemblés à de multiples fins, dans la société civile auto-organisée ou « société civique ». On peut ainsi définir le convivialisme comme la recherche « d'un art de vivre ensemble (*con-vivere*) qui valorise la relation et la coopération, et permette de s'opposer sans se massacrer, en prenant soin des autres et de la Nature ». La politique qui le met en œuvre doit impérativement respecter les quatre principes de commune humanité, de commune socialité, d'individuation et d'opposition maîtrisée. Sa traduction concrète serait l'instauration conjointe d'un principe de revenu minimum et de revenu

maximum. Rappelant qu'aucune mutation historique n'a été possible sans que des membres des couches dominantes ne rallient la cause des dominés en sacrifiant leurs intérêts immédiats à des intérêts supérieurs de commune humanité et de commune socialité, il s'interroge avec perplexité sur la proposition d'abandon général des dettes préconisée par David Graeber et plaide vigoureusement pour que les principes déontologiques proposés ci-après par Bruno Gizard soient étendus à d'autres domaines.

Mettre l'argent au service d'un projet, cela se joue aussi, peut-être même surtout, au niveau d'un territoire. Il était donc logique, comme c'est désormais la coutume lors des colloques de Cerisy, de regarder le sujet au miroir du département de la Manche.

Nous avons donc demandé à **Jean-François Le Grand** quel avait été l'impact de la crise sur le **département dont il présidait le Conseil général**, et de quelles marges de manœuvre il disposait pour réagir à de telles situations. Ayant dû réaliser des mesures d'économie dès 2006, bénéficiant d'une bonne notation financière, la Manche a sans doute eu moins que d'autres à subir la détérioration de la situation des banques. Mais, ayant pris conscience qu'on ne vivra pas demain comme on a vécu hier, elle a su engager une démarche prospective en vue de devenir un acteur responsable de son évolution, s'interrogeant notamment sur la valorisation de son espace maritime, sur sa capacité à générer une transition écologique adéquate, sur la place du numérique. Il en résulte le sentiment que, sur un territoire donné, il y a peut-être plus de capacité d'action qu'au niveau d'un État central quelque peu paralysé.

Une étude de cas a ensuite été tentée avec les risques de maltraitance des personnes âgées liés à l'argent. Il a permis d'entendre **Agnès Jugé**, représentant le Centre local d'information et de coordination (CLIC) de Mortain, et **Hélène Marais**, psychologue en hôpital, avant que cette table ronde ne soit conclue par **Philippe Bas**, à l'époque conseiller général, et devenu depuis **président du conseil départemental**. Celui-ci a fait valoir que nous sommes la première génération à expérimenter le très grand âge, la première à voir coexister cinq générations d'une même famille, phénomène étonnant et qui devient massif, la première génération aussi où les liens de famille sont aussi distendus. Le vieux code civil qui organise la solidarité familiale, lui-même enrichi de la solidarité financière de la sécurité sociale, ne suffit plus. Les questions d'argent apparaissent partout, qu'il s'agisse de financer collectivement la dépendance, pour les aînés

d'aider les plus jeunes frappés par le chômage, de préserver un héritage attendu plutôt que de partir en maison de retraite médicalisée dans le déchirement, de signaler à temps et de traiter correctement les questions de maltraitance. Dans ces situations, la générosité et l'attention coexistent avec l'indifférence, l'avidité et l'avarice, et interfèrent profondément avec les liens affectifs.

IV. UN USAGE PLUS RESPONSABLE DE L'ARGENT ? COMMENT ?

L'enjeu est donc bien de ne pas se laisser entraîner par la puissance magique de l'argent, d'en reprendre le contrôle, d'en faire un usage responsable dans les différentes configurations possibles. Poursuivant l'exploration des rapports des personnes à l'argent, sont examinés les problèmes posés aussi bien par le manque que par l'excès d'argent, éclairés par le récit de deux parcours singuliers.

Charles Mérigot raconte d'une manière très frappante, qui a beaucoup touché les auditeurs, la « descente aux enfers » qui l'a conduit de la responsabilité d'un service informatique en région parisienne aux foyers d'insertion, à « l'exclusion », au **degré zéro de l'argent et donc de la société**, puis son retour progressif à une vie « normale », passant par des « petits boulots », des missions d'intérim, un logement, et finalement la création d'une maison d'édition ! Plus ou moins intense ou rapide, la mécanique qui se déclenche dès la perte d'emploi est toujours la même, à quelques variantes près : perte du futur d'abord (« Je ne sais pas quand cela finira. Je suis condamné à une peine dont on n'a pas fixé la fin. Plus longtemps je serai chômeur, moins j'ai de chances de retrouver un emploi. Plus la peine dure, plus elle s'allonge ») ; perte du passé ensuite (« pour trouver des petits boulots, il faudra que j'efface de mon CV les expériences professionnelles trop qualifiées ») ; perte du temps (« C'est vrai, nous, les chômeurs, nous disposons de temps. Il s'étale, le temps. Il envahit tout. Il prend ses aises. L'idée du chômage s'insinue partout. Il n'y a plus ni jours ouvrés, ni jours ouvrables, ni jours fériés. Ceux qui travaillent sont jaloux de notre temps qu'ils croient libre. S'ils savaient comme nous voudrions leur en donner une part ») ; perte de l'espace (« Enfin il faudra bien, après les échecs, se réduire à une place sur un banc dans un square, à un espace sur le trottoir : je deviens un point dans l'espace, sans passé ni futur »). Conséquences pour l'argent : « Plus je m'appauvris, plus l'argent devient cher et plus il m'en faut pour faire les mêmes choses. »

Le témoignage, qui fut donné de manière impromptue, de **Jean Chausse**, confirme le précédent (il a lui aussi connu une période de chômage, moins dramatique, mais avec les mêmes effets psychologiques) et le complète en nous mettant sur la voie d'un **usage personnel plus responsable de l'argent**. L'argent lui était quelque chose de familier, car on en parlait dans sa famille et on le confrontait aux exigences de la morale chrétienne. Il pouvait donc se croire armé pour affronter l'argent et savoir le maîtriser. Or, il dit avoir failli se laisser corrompre sans même s'en rendre compte. Durant les trois années qu'il a passées à HEC, il estime avoir subi, comme ses camarades, un subtil conditionnement à la réussite par l'argent, même si cela n'a pas été dit ainsi. Entré dans une banque française prestigieuse, dans le département des produits dérivés structurés complexes, il avait tout pour être satisfait mais s'est vite senti malheureux sans arriver à analyser pourquoi. Il a compris qu'il faisait fausse route à plusieurs signes, notamment quand, quelques jours après le paiement des bonus, un de ses collègues s'est enorgueilli de porter sur lui vingt-cinq SMIC, et lorsque sa grand-mère à qui il expliquait son métier lui a déclaré : « tu gâches ta vie en cherchant à évaluer des paris sur des choses qui n'existent pas, qui ne seront jamais payées ou livrées. En fait tu cherches à vendre du vent sur du vent ». Il s'est alors tourné vers le mutualisme et ses valeurs au sein de Crédit Mutuel de Bretagne, où il a pu transformer l'ensemble de la gamme des placements des SIVAV et FCP en fonds éthiques, et refuser de jouer le jeu des emprunts, qui se sont avérés toxiques, avec les collectivités locales. Il en résulte trois messages : pour apprivoiser l'argent et ne pas perdre son âme, il faut choisir son environnement, c'est-à-dire son employeur. Il est important d'avoir une réelle morale, quel qu'en soit le fondement, d'avoir une vraie vision de ce qui sépare le bien du mal et d'être prêt à faire des sacrifices pour rester fidèle à ses principes. Enfin, il est difficile de résister seul, et l'aide de la famille ou des amis est essentielle.

L'éthique de la vie publique est-elle minée par l'argent ? Selon **Daniel Lebègue**, dans les enquêtes d'opinion, 70 % des Français déclarent que les responsables publics sont corrompus. Doit-on considérer que c'est l'argent, qui envahit aujourd'hui tous les aspects de la vie en société, qui est à l'origine de cette érosion de la confiance dans les institutions ? Sans aucun doute dans certains grands pays démocratiques, comme les États-Unis. Mais en France, le financement de la vie politique est sévèrement encadré et, dans les enquêtes de Transparency International, il apparaît que nos services publics

fonctionnent de manière intègre dans l'ensemble et que la corruption dans la vie quotidienne reste peu répandue. Comment dès lors expliquer cet écart ? Principalement par le manque de transparence, le mélange des genres entre intérêts publics et intérêts privés, la faiblesse des contre-pouvoirs, et l'écart permanent entre le dire et le faire.

La philanthropie constitue-t-elle une bonne manière d'apprivoiser l'argent ou d'en compenser les excès ? Il revenait à **François de Witt** d'en mesurer la **portée et les limites**. Elle est à géographie variable, puisque les dons représentent 1,7 % du PIB américain, contre 0,9 % au Royaume-Uni, 0,22 % en Allemagne, 0,13 % en France et 0,13 % en Suède. Une enquête qualitative effectuée régulièrement par la Charities Aid Foundation sur la base de trois critères (Avez-vous donné dans l'année ? Avez-vous donné du temps dans le mois ? Avez-vous aidé quelqu'un dans le mois ?) situe la France au centième rang mondial. En tête, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, les États-Unis et la Suisse, dont les « indices » cumulés sont deux fois supérieurs aux nôtres. Nous apparaissions néanmoins comme le pays où l'effort de l'État, sous forme de réduction d'impôt, est le plus élevé (il supporte, avec un coût d'environ 1,5 milliard d'euros, environ la moitié de la valeur des dons). Il y a bien des raisons de désespérer en France, comme le niveau élevé de la fiscalité, comme également des traits culturels spécifiques, notamment une vision particulière de l'intérêt général qui valorise une solidarité forcée au détriment d'une solidarité choisie. La relation ambiguë de la culture catholique à l'égard de l'argent joue aussi un rôle : en avoir est mal vu, aussi a-t-on du mal à le « lâcher » ! Et puis le vieux dicton selon lequel le « bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit » n'incite guère à l'affichage de dons spectaculaires, comme ceux des Gates et Buffett aux États-Unis, typiques du « devoir de restitution » naturellement admis dans les pays protestants, où ce qui compte n'est pas l'argent gagné, mais la manière dont cet argent est employé. Pourtant, les raisons d'espérer ne manquent pas non plus : le sentiment que l'État ne peut plus tout faire et qu'une place nouvelle est à prendre, le nouveau souffle donné par Internet à la philanthropie via la finance participative, les « nouveaux entrepreneurs » qui paraissent plus ouverts que leurs prédécesseurs à la philanthropie, et les placements solidaires et à impact social et environnemental qui ont toutes raison d'intéresser les épargnants.

L'économie sociale et solidaire peut-elle également nourrir cette espérance ? Cela suppose une évolution certaine de sa part selon **Jean-Louis Bancel**, puisqu'il lui faut passer d'une méfiance historiquement

fondée vis-à-vis des **biens de mainmorte** aux nouveaux rivages des **biens communs**. L'ESS (coopératives, mutuelles, associations) se caractérise par la non appropriation individuelle des résultats et leur accumulation dans des réserves impartageables, mises au service du projet défini de façon collective. Elle peut être ainsi considérée comme dépositaire de biens de mainmorte que l'Ancien Régime, puis surtout la Révolution (loi Le Chapelier) ont cherché à réduire, voire à supprimer. C'est ainsi que, dans la loi de 1901, les associations sont conçues comme des personnes juridiques essentiellement dépourvues de patrimoine ; elles n'ont pas vocation à en détenir (à l'exception de leurs locaux) du fait de leur objet : la mise en commun d'activités et de connaissances entre des personnes. Cette position préservée des poisons et délices de l'argent a pris fin, pour plusieurs raisons : leur statut juridique et fiscal s'est banalisé dans le cadre du marché unique, des politiques agressives de démutualisation ont été mises en œuvre dans les pays anglo-saxons, les entreprises de l'ESS ainsi mises en concurrence doivent bien inventer un modèle économique et disposer de fonds propres, et enfin le développement de l'entrepreneuriat social a montré que des entreprises ordinaires pouvaient elles aussi obéir à des visées sociales et environnementales, le statut n'étant pas vertu. La situation actuelle oblige à repenser les fondamentaux et les pratiques de ces institutions, étant admis que les statuts ne sont pas tant une contrainte qu'un espace d'organisation d'une liberté conventionnelle. Leur vocation consiste désormais à devenir gestionnaires de biens communs, ceux-ci ne se limitant pas aux biens naturels (forêts ou réserve halieutique) et n'étant pas seulement des choses, mais aussi des rapports sociaux. À partir de cette option, Jean-Louis Bancel voit se profiler deux évolutions possibles pour les anciens biens de mainmorte de l'ESS : devenir des « biens communs » au service d'un objet social défini par les membres de la structure, fonctionnant en cercle fermé ; ou devenir des « biens indivis » dont la gestion par une structure de l'ESS génère des externalités au-delà des membres, dans une logique de cercle ouvert.

Un autre facteur d'optimisme est donné par **Maria Nowak** étudiant les **différentes formes de microcrédits**. Son vigoureux plaidoyer en leur faveur repose sur le constat que tous les habitants de notre planète créent pour survivre, même s'ils ont souvent un accès très limité au capital, et même si, dans les pays riches, les lois et les réglementations limitent fortement leur liberté d'entreprendre. Le microcrédit est un instrument de confiance, qui permet aux pauvres et aux chômeurs de reprendre confiance en eux et de se projeter dans l'avenir, se sentant de nouveau

citoyens à part entière. Sur le plan mondial, le nombre de clients potentiels de microcrédit peut être estimé au minimum à 50 % de la population active mondiale, soit 1,6 milliard de petits agriculteurs et travailleurs indépendants du secteur formel ou informel. Face à cette demande potentielle, l'offre touche actuellement environ 200 millions de personnes. Il convient donc de lever les points de blocage : manque de visibilité des pauvres et de leur demande potentielle, laissant inexploité un énorme gisement de travail et de créativité ; financement, qu'il y a intérêt à adosser le plus possible à l'épargne locale ; cadre légal inadapté, plus particulièrement dans les pays riches, qui restent marqués par le travail salarié et l'État providence. En dépit de ces difficultés, le mouvement vers le microcrédit est irréversible, car il répond aux besoins des pays en développement, et s'étend dans les pays développés où, il ne faut pas l'oublier, la base de l'économie est constituée par les petites unités de production (en France, 93 % du nombre total des entreprises sont des micro-entreprises de moins de dix salariés, et la moitié d'entre elles n'ont aucun salarié). Comment aider à son développement ? En contrôlant mieux les dérives de la finance et en diminuant les coûts : en effet, le point faible de la microfinance n'est pas tellement le risque, car les relations personnelles qui existent entre le conseiller de crédit et l'emprunteur d'une part, le groupe des emprunteurs d'autre part, permettent de le maîtriser, mais le coût des transactions élevé par rapport au faible montant des prêts. Il pourrait être réduit par l'utilisation de la téléphonie mobile ou la mise en place des réseaux de distribution s'appuyant sur le petit commerce ou encore par l'autorisation donnée aux institutions de microfinance de collecter l'épargne. En Europe, une meilleure adaptation des lois pourrait augmenter considérablement la productivité du dispositif, comme le montre l'essor des micro-entrepreneurs. Mais, au-delà, c'est vers un autre modèle économique qu'il faut tendre, donnant une marge de créativité plus grande au travail et une capacité de fragmentation plus étendue au capital.

L'investisseur, l'épargnant, peut-il faire un usage responsable de son argent et effectuer ses choix à partir d'autres critères que celui du rendement et du profit ? À partir de l'exemple de l'action menée par l'association Éthique et investissement, **Marie-Laure Payen** traite des **conditions de l'emploi éthique de l'épargne investie en actions**. Il s'agit de sélectionner les placements en actions en privilégiant les entreprises qui adoptent des comportements responsables, et les secteurs économiques ayant une utilité sociale particulière, mais

aussi de refuser d'investir dans celles et ceux qui ne répondent pas à ces objectifs. On fait traditionnellement remonter l'investissement éthique au XVII^e siècle, quand les quakers américains refusaient d'investir dans certaines activités contraires à leurs valeurs. Au XX^e siècle, la méthode de l'exclusion normative s'est étendue à d'autres causes et en particulier à la défense des droits humains : ce ne sont plus seulement des secteurs qui sont exclus mais également des entreprises, même s'il n'y a pas de doute sur l'utilité sociale de leur produit, l'objectif étant de faire pression sur elles en refusant de leur apporter des capitaux afin qu'elles changent leur comportement. Des « critères du bon placement » ont ainsi été élaborés pour guider les choix des gestionnaires de « fonds éthiques ». Depuis une trentaine d'années, l'intégration de critères extra-financiers dans la composition des actifs des fonds de placement s'est fortement répandue, portée par la prise de conscience des enjeux du développement durable. Le terme « d'Investissement socialement responsable » (ISR) a peu à peu remplacé le terme d'investissement éthique. Plusieurs organismes s'efforcent de le promouvoir en France, dont un organisme intersyndical soucieux de faire bon usage de l'épargne salariale. Des agences de notation extra-financière se sont créées pour aider les gestionnaires. Certains fonds pratiquent l'activisme actionnarial et dialoguent avec les entreprises ou interviennent lors des assemblées générales d'actionnaires pour faire respecter leurs valeurs.

La gestion ISR se développe assez rapidement et atteint désormais des chiffres significatifs, bien que modestes par rapport au total. De plus en plus de fonds intègrent des critères environnementaux, sociaux ou de bonne gouvernance sans en faire une application systématique. Les études universitaires comparant les rendements des fonds socialement responsables aux rendements des autres fonds ont eu des résultats divergents, bien qu'il soit admis qu'à long terme la prise en compte de critères extra-financiers atténue les risques et donc doit se traduire par une meilleure performance. Cependant, il ne faut pas se leurrer, il reste dans les fonds ISR des entreprises qui sont controversées, soit pour leur comportement dans les pays du Sud, soit pour des pratiques parfois contraires aux droits de l'homme, soit pour des impacts environnementaux ou sociaux négatifs. Aucune entreprise n'est parfaite, mais toutes sont perfectibles. Le développement des agences de notation extra-financière et l'évolution législative ont permis d'obtenir plus de transparence de la part des entreprises, mais la stabilité de cette information d'une année à l'autre n'est pas encore satisfaisante et nous ne sommes jamais à l'abri d'opérations de communication s'apparentant au *green washing*.

Cette partie de l'ouvrage se termine par deux tables rondes qui tracent quelques jalons autour de deux sujets qui pourraient à eux seuls faire l'objet d'un colloque, les relations entre argent et pauvreté, et entre argent et religions.

Les intervenants de la table ronde que **Sylvain Allemand** a animé sur **Les pauvres et l'argent, ou comment apprivoiser l'argent quand on n'en a pas?**, avaient, par-delà leurs parcours spécifiques, le point commun d'accompagner d'une façon ou d'une autre des personnes en situation de fragilité pour les aider à « apprivoiser l'argent ». À ce titre, ils étaient en mesure de dire ce que ces personnes peuvent, de par leur expérience de ces situations de fragilité, nous apprendre quant à la manière d'apprivoiser l'argent quand il manque ou se fait rare.

Bruno Tardieu, fort de ses diverses expériences au sein du mouvement **ATD Quart Monde**, a montré comment on peut apprendre de l'expérience des personnes en situation de fragilité pour apprivoiser l'argent, rappelant que selon Joseph Wrezinski, « les pauvres sont nos maîtres ». Ne pas avoir d'argent, « cela fait honte », et il est difficile de le dire et d'en parler, et même de sembler l'avouer en discutant un prix. La fameuse pyramide des besoins de Maslow ne correspond pas à la réalité vécue par les personnes : ne suppose-t-elle pas qu'on ne se sentirait citoyen qu'après avoir réuni les conditions de se nourrir? Qu'on ne ferait l'expérience de la spiritualité qu'une fois qu'on se sentirait en sécurité? Il importe donc de déconstruire les représentations des uns et des autres pour mieux cerner la réalité des problèmes rencontrés. Les gens sont d'abord en quête de reconnaissance et de pouvoir donner. Il y a donc à l'évidence un quiproquo entre les pauvres et ceux qui ne le sont pas. La puissance du riche, selon Simmel, ne vient pas tant de ses qualités intrinsèques, mais de ce qu'il peut faire avec sa liberté. Les gens ne sont pas plus pauvres qu'il y a vingt ans. En revanche, le regard sur eux a changé : il est plus oppressant. Les pauvres se sentent plus seuls, plus critiqués, mal regardés. Il faut se méfier des idées reçues!

Comme de penser que l'on ne peut pas aider des personnes exclues du marché bancaire à créer une entreprise ou une activité. Le micro-crédit en apporte au quotidien la démonstration inverse, comme l'a démontré le propos de **Catherine Barbaroux** se référant à l'expérience de l'**Adie** (Association pour le droit à l'initiative économique) : avec un prêt moyen de 3 000 euros, toujours inférieur à 10 000 euros, on arrive à créer de l'activité et des emplois, avec un taux de perte final faible, ce qui va à rebours de l'idée reçue selon laquelle les personnes en situation de précarité ne rembourseraient pas. En réalité, elles

remboursent en moyenne plus que les bénéficiaires de crédits conventionnels. L'explication tient justement à l'écoute des conseillers et à la relation de confiance qui s'est instituée avec eux, mais aussi au point d'honneur que les personnes mettent à tenir leurs engagements. Ainsi des personnes dépourvues de ressources financières peuvent-elles être mises en capacité de mener à bien un projet ou de réaliser une idée, dans la mesure du possible bien entendu. Le microcrédit est donc un sillon qui peut et doit encore être creusé.

Élisabeth Sabbah a insisté sur l'impact de l'instabilité familiale et du chômage, qui ont transformé le rôle de l'agent bancaire de **La Banque Postale**, qui ne peut plus se contenter de son rôle classique et se trouve devoir répondre à des situations qui n'avaient pas été anticipées : globalement, sur les dix millions de clients actifs que compte La Banque Postale, deux millions sont en situation de fragilité : ils vivent avec moins de 400 à 500 euros par mois, autant dire sans reste à vivre. Que peut donc faire La Banque Postale face à ces personnes en situation de grande fragilité ? Les accueillir, car le monde de la banque intimide particulièrement ceux qui sont en difficulté financière, tandis que c'est moins le cas d'un bureau de poste, auquel on a plus l'habitude de se rendre pour bien d'autres motifs que la demande d'un prêt. Les conseiller dans un esprit de service public et non pour vendre des produits bancaires. Rendre effectif le droit au compte prévu par la loi et limiter ainsi les cas d'exclusion bancaire. Être vigilant dans l'octroi des prêts. Orienter, le cas échéant, vers des associations ou structures susceptibles d'aider.

On lira avec intérêt le riche débat qui a suivi entre les intervenants. Il a porté sur des questions aussi diverses que la dignité et la stigmatisation (les personnes obligées de jongler en permanence avec des problèmes de trésorerie insolubles n'aiment pas qu'on veuille leur « apprendre à gérer leur budget »), la méfiance, cause d'une coûteuse paperasserie, les impayés, le rôle de La Poste en milieu rural, le surendettement, l'action qui devrait être plus collective des travailleurs sociaux, etc. Il en résulte que « cela coûte très cher d'être pauvre » et que « L'argent comme but en soi ? Les pauvres n'y croient pas du tout. C'est juste un moyen ».

La seconde table ronde ici retracée porte sur **les religions face à l'argent : soumission ou contrepoids** ? Sujet inévitable, qui eût mérité à lui seul tout un colloque : les religions sont-elles sujettes à l'argent, suivant le lot commun, ou peuvent-elles nous aider à l'apprivoiser ? Et d'ailleurs, quand on parle de religion, de quoi parle-t-on ? Des textes fondateurs ? De l'interprétation qu'en donnent les autorités constituées ?

Ou encore des pratiques effectives des fidèles ? La réponse ne sera probablement pas la même selon que l'on se place à ces différents niveaux.

La communication de **Philippe Gaudin** porte sur le christianisme et plus précisément sur le protestantisme (**Que pensent les protestants de l'argent ?**). Dans la Bible, l'argent n'est que signe, signe de *bénédiction*, promesse de réjouissance. Dieu donne et fait croître, Dieu est richesse. Mais cette bénédiction n'est pas séparée de la vie sociale et du souci d'autrui. Elle est comme enchâssée dans un pacte social, avec ses règles (le glanage, l'année sabbatique, etc.), tandis que les prophètes appellent à la modération dans son usage et sa signification (il faut aussi savoir traverser le désert). La prédication de Jésus semble déplacer le problème de manière radicale : « Nul ne peut servir deux maîtres ». Il s'agit de savoir ce que l'on met au fondement de sa vie, de savoir quel dieu on se donne. Mais à partir de l'exemple de Zachée, qui donne la moitié de ses biens aux pauvres, on découvre que l'argent est un instrument de conversion : il convertit la relation en séparation ou en liaison ; il coupe de Dieu, comme il lui permet de se manifester. La leçon évangélique sur l'argent, au plus près de sa nature étrange, c'est qu'il n'est pas une chose mais une *relation* aux choses et aux personnes. Il n'est donc ni bon ni mauvais en lui-même, mais quiconque veut en faire une chose en soi et le poursuivre pour lui-même pervertit sa relation aux choses et aux personnes. Quant à l'image conventionnelle de l'éthique protestante, en admettant qu'elle soit exacte, elle a à la fois des vertus (la confiance, source de réussite) et des vices (la peur de se « laisser aller », l'horreur de la dépense « sans compter »). Sans doute faut-il rappeler qu'il y a un ascétisme heureux (le mot signifie « s'exercer » et non « se priver ») qui consiste à produire et à développer mais qui ne doit jamais oublier l'injonction biblique de choisir la vie plutôt que la mort, c'est-à-dire la circulation des biens plutôt que l'accumulation. Ou encore qu'être frugal veut dire porter du fruit et non se contenter de peu.

Pour envisager ce que dit **la tradition islamique de l'argent**, **Philippe Humeau** rappelle tout d'abord qu'il n'existe pas en islam d'autorité religieuse suprême qui dicte le dogme, d'où une réelle diversité des positions. Selon le Coran, l'argent n'est pas en lui-même générateur de valeur, car « l'argent ne produit pas l'argent ». La richesse n'est pas un problème en soi ; c'est un don de Dieu, dont la répartition inégale entre les hommes est affirmée par le Coran : « Dieu a favorisé certains hommes par rapport à d'autres d'un supplément de richesses ». Mais au final, c'est l'au-delà qui importe. Les richesses en ce monde et l'inégalité de leur répartition

ne méritent pas que l'on s'y attache. Cependant, l'« aumône légale » (la *zakât-al-maal*) constitue le troisième des cinq piliers de l'islam, et le don est encouragé dans le Coran. Mais il l'est de manière raisonnable et équilibrée : « Ne garde pas la main fermée [...] mais ne l'ouvre pas sans retenue car tu serais dépouillé et cela pourrait t'être reproché. » Le Coran insiste ainsi sur l'équilibre à maintenir, le juste milieu à ne pas perdre de vue ; il appelle à ne faire montre « ni de prodigalité ni d'avarice », et à éviter la thésaurisation et l'attachement à l'argent, car celui-ci doit circuler dans la communauté ; il invite ainsi le créancier à ne pas presser son débiteur. La finance islamique s'efforce de respecter ces principes : elle interdit le gain sans contrepartie (échange ou travail), résultant uniquement de l'écoulement du temps, car « Dieu a déclaré licite le commerce et déclare illicite l'intérêt » ; elle exclut l'investissement dans les secteurs faisant l'objet d'un interdit de l'islam (alcool, drogues, commerce du sexe et pornographie) ; elle s'efforce d'organiser un partage équilibré des résultats de l'entreprise entre l'investisseur et l'emprunteur sur la base d'un contrat ; en principe, les produits financiers doivent être liés de manière explicite et directe à des actifs sous-jacents, existants et tangibles, ce qui devrait invalider les produits dérivés et autres « boîtes noires » (mais certains admettent la titrisation). En réalité, l'application généralisée de ces principes semble aujourd'hui quasi impossible, car comment une banque islamique pourrait-elle se refinancer sur le marché interbancaire sans payer d'intérêt ?

Dans sa contribution sur **le judaïsme et l'argent**, François Rachline attire tout d'abord l'attention sur les difficultés de traduction du texte hébraïque (ainsi le fameux « aime ton prochain comme toi-même » n'est jamais formulé ainsi, le texte exact étant « Tu aimeras, pour ton prochain, toi-même »). Il remarque que les différents mots employés par la Bible pour parler d'argent renvoient à l'irrésistible envie, au fait de peser, de compter, de circuler. S'agissant du prêt avec intérêt, une analyse fine des textes montre qu'il n'est pas proscrit, mais que l'usure l'est, et que si l'usure semble être autorisée à l'égard de l'étranger, c'est qu'elle est en fait une sorte de prime de risque à l'égard d'un débiteur que l'on ne peut pas retrouver facilement. Cela est lié à un rapport particulier au temps : contrairement au chrétien, pour qui le temps appartient à Dieu, le juif en est le dépositaire pour construire le monde : il y inscrit son devenir, et il lui est donc naturel de prêter à intérêt quand cela se présente. Enfin, le texte biblique est tout entier dressé contre le pire ennemi qui soit, l'idolâtrie, ce qui concerne l'argent qui ne peut être un dieu devant lequel la responsabilité individuelle abdiquerait.

V. DE NOUVELLES RÉGULATIONS À METTRE EN ŒUVRE

Mieux réguler l'argent, c'est s'attaquer sérieusement à la question des paradis fiscaux. C'est l'objet de la contribution de **Mathilde Dupré, Paradis fiscaux et évasion fiscale : le rôle des organisations de la société civile**. Les paradis fiscaux ne sont pas de simples éléments perturbateurs de la mondialisation financière, mais le symptôme de dérèglements beaucoup plus structurels. Ces « paradis » ne sont pas que fiscaux, mais aussi judiciaires et réglementaires, et, des îles exotiques aux grands centres financiers européens, ils partagent un ADN commun, combinant imposition faible ou nulle pour les non-résidents, secret bancaire et/ou comptable, registre du commerce lacunaire, laxisme réglementaire, absence de coopération avec les autorités étrangères, hypertrophie du secteur financier, et possibilité de déclarer des activités sans substance économique réelle. Leur nombre a doublé depuis les années 1970 et plus de la moitié des transactions financières et commerciales internationales transitent par eux, aboutissant à des pertes fiscales annuelles pour les gouvernements qui pourraient représenter entre 140 et 225 milliards d'euros. S'ils ne sont pas à l'origine de la crise, ces trous noirs de la régulation financière ont offert un environnement favorable au laxisme dans l'application des règles prudentielles, à l'opacité pour masquer des positions risquées ou des pertes, au défaut de surveillance de la part des autorités publiques et à l'absence de coopération avec les autorités de régulation étrangères. Les mobilisations de la société civile, l'action des gouvernements, du G20 et de l'OCDE ont permis un certain nombre d'avancées réelles : loi FATCA aux USA en 2010, échange automatique de données fiscales entre une soixantaine de pays à partir de 2017, obligation de publication d'informations concernant les filiales des banques relevant de l'Union européenne et création d'un registre de trust par la France. Mais il reste encore beaucoup à faire pour étendre ces mesures à d'autres pays et à d'autres secteurs, pour neutraliser les sociétés écrans, imposer la transparence comptable, harmoniser les règles fiscales applicables aux entreprises multinationales, réduire les pratiques d'optimisation devenues plus agressives, voire créer une organisation fiscale internationale.

Cela posé, cette partie se poursuit par une réflexion de **Jean-Pierre Landau** qui pose les données du problème de la régulation. La finance a deux fonctions principales : allouer l'épargne à l'investissement et répartir les risques entre les individus. Pendant longtemps, ces deux

fonctions ont été liées. Plus récemment, avec l'innovation financière et l'expansion des produits dérivés, le transfert et la « négociation » du risque ont pris un développement autonome. Plus cette « chaîne d'intermédiation » est longue, plus le système est efficace dans sa fonction d'allocation optimale des fonds, mais plus il est fragile : il suffit, en effet, qu'un des maillons « casse » pour que l'intégrité de l'ensemble soit compromise. C'est donc à la collectivité de choisir : soit construire un système financier très robuste, dans lequel toute crise est impossible, mais dont la contribution à la croissance est faible, voire nulle ou négative ; soit, à l'inverse, opter pour un système financier très agile, mais plus fragile et susceptible de créer des risques nouveaux ou d'amplifier ceux qui existent. Le choix est moins évident qu'il n'y paraît. Faut-il, par précaution, bloquer toute innovation financière si ses effets ne sont pas parfaitement et totalement prévisibles ? C'est techniquement possible. Faut-il limiter la spéculation, alors que la théorie enseigne qu'il existe de « bons » spéculateurs – ceux qui stabilisent les marchés lorsqu'ils s'écartent du prix dit d'équilibre – et les « mauvais » – ceux qui déstabilisent les marchés pour en tirer profit, le bon grain et l'ivraie se distinguant malaisément ? Quant à la dette, elle est une condition de la croissance des entreprises, ce qui suppose des marchés secondaires, où les créances correspondantes peuvent être rétrocédées et refinancées. Mais la dette est aussi la source de tous les risques et la mère de toutes les crises, en amplifiant les pertes, quand elles apparaissent, et en les diffusant dans le système financier et dans l'économie dans son ensemble. Il y a donc un « bon » niveau de dette dans l'économie, mais aucune science ni mesure exacte ne permet de le déterminer. D'où le dilemme suivant : quel prix sommes-nous prêts à payer aujourd'hui pour éviter demain une possible crise financière ?

La crise financière étant largement imputable à l'oubli des règles prudentielles traditionnelles, il était nécessaire de s'interroger sur les **principes déontologiques des banquiers**. Ceux-ci font en effet partie du système de régulation. Le texte de **Bruno Gizard** rappelle tout d'abord que la déontologie des activités bancaires et financières a toujours été inhérente à ces activités car elle conditionne la confiance, ingrédient indispensable à leur bonne marche. Depuis une trentaine d'années, ce corpus s'est davantage formalisé, en raison de l'apparition de nouveaux marchés, de nouvelles techniques, de nouveaux produits, et de nouveaux professionnels. Il y a des principes de base que doivent faire respecter les autorités publiques indépendantes (telle l'Autorité des marchés financiers), à savoir essentiellement agir « d'une manière

honnête, loyale et professionnelle, avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, afin de servir au mieux les intérêts des clients et de favoriser l'intégrité du marché (sanctionner les comportements d'initiés ou les manipulations de cours). Et ensuite un ensemble d'exigences propres à assurer le respect de ces principes : par exemple, une information « exacte, claire et non trompeuse », des règles d'organisation internes aux établissements pour éviter la circulation indue d'informations confidentielles, des principes concernant le niveau des bonus, etc. Cependant, ce corpus déontologique ne suffit pas à garantir un comportement éthique, en raison des manquements toujours possibles, mais surtout parce que la déontologie ne recouvre pas exactement l'éthique financière. C'est pourquoi l'auteur propose six « engagements » allant au-delà de la règle déontologique, envisageant même une sorte de serment d'Hippocrate pour financiers :

- 1) Tu ne mettras pas un produit sur le marché ou ne feras pas usage d'une technique sans avoir acquis la conviction de leur utilité sociale.
- 2) Tu ne proposeras pas un produit financier à un client, fût-il professionnel, que tu ne proposerais pas à la maison qui t'emploie.
- 3) Tu ne communiqueras pas à ton client une évaluation d'un produit que tu lui as vendu de gré à gré différente du prix auquel ton établissement serait prêt à le lui racheter.
- 4) Tu t'interdiras de faire usage de produits ou de techniques dont tu n'es pas en mesure de maîtriser les effets.
- 5) Tu t'interdiras d'exploiter la faille réglementaire que tu auras perçue.
- 6) Tu t'interdiras de faire faire à l'étranger ce que ne permet pas la législation de ton pays.

L'approche déontologique renforcée par l'éthique, indispensable, ne met toutefois pas à l'abri de nouvelles crises. Comment donc prévenir celles-ci ? Que peut-on obtenir en la matière par une meilleure **organisation des banques et des marchés** ? Quelles sont les **pistes d'après crise** ? **Pierre de Lauzun** part d'une analyse très fine de la crise, des effets systémiques des excès de crédits et des effets de levier exagérés, de l'illusion que les marchés savent s'organiser eux-mêmes (le marché des titrisations complexes était un faux marché illiquide qui n'a pas résisté à la première bourrasque, un vrai marché a besoin d'être organisé et surveillé pour bien fonctionner). Il considère (octobre 2013) qu'un effort collectif considérable a été effectué pour prévenir de nouvelles crises (notamment l'organisation de la compensation des créances sur les nouveaux marchés, et le renforcement énergétique des fonds propres des banques). Cependant, l'approche suivie laisse subsister plusieurs problèmes importants : le marché des actions est de plus en

plus opaque et morcelé, en proie à des innovations nocives (trading haute fréquence par exemple) ; la réduction des effets de levier reste trop limitée, et la pratique de l'endettement public trop aisée. En sorte que, même si le système est plus sûr, c'est la pensée d'ensemble de ce qu'est un système financier sain qui reste trop partielle. Pour lui, la séparation entre activités de banque de détail et activités de marché, est une fausse piste, car elle repose sur l'idée fausse que les activités de marché sont intrinsèquement plus dangereuses que le crédit, ce que dément l'histoire : les plus grandes crises à effet systémique sont celles où on a à tort fait confiance à ce qui paraissait de risque nul ou faible (un emprunteur public, ou bien l'immobilier). La solution est donc dans la régulation directe de ces activités, et dans la surveillance des établissements financiers dont la culture, les méthodes et les engagements peuvent être à l'origine de risques importants, et notamment là où on s'y attend le moins.

Ce dernier point fait débat et les deux contributions qui suivent adoptent un point de vue différent.

Dans sa communication sur **Le citoyen, l'expert et le lobbyiste face aux réformes**, **Jézabel Couppey-Soubeyran** constate que les nombreuses mesures de réponse à la crise financière (Dodd-Frank Act, Bâle III-CRD 4, union bancaire, règles Vickers, rapport Liikanen, loi française de séparation et de régulation des activités bancaires...) n'ont pas modifié en profondeur le fonctionnement du secteur bancaire et financier. Elle voit à cela trois raisons. Tout d'abord les citoyens sont désemparés face à la complexité de la finance, qui sert de paravent et donne une force particulière à la parole des experts dépendant des lobbies. Cela les empêche de bien réaliser les enjeux de la régulation financière, les activités bancaires et financières n'étant pas des activités économiques comme les autres, car elles sont ambivalentes, aussi utiles que fragiles, d'où la nécessité de les encadrer par des règles strictes. En second lieu, le poids démesuré du secteur bancaire et financier l'emporte sur la capacité des politiques à le maîtriser : faut-il rappeler que le bilan des grands groupes bancaires européens avoisine désormais le PIB de leurs pays d'origine et que les échanges sur le marché des capitaux représentent quinze fois le PIB mondial et soixante-cinq fois le montant du commerce international. Face à ce développement conjoint des marchés et de l'intermédiation créant un risque systémique, les États et les banques centrales n'avaient d'autres choix que de les aider en cas de difficulté. Un cercle vicieux s'est ainsi mis en place :

en grossissant, les institutions bancaires ont rendu indispensables les garanties publiques de sauvetages, garanties qui les ont aidées à grossir davantage encore, en prenant des risques inconsidérés (problème d'aléa moral)! Il faut tenir compte, en troisième lieu, de la force de résistance des lobbies bancaires et financiers, capables de freiner le cours des réformes et d'en réduire le contenu, quitte à utiliser des arguments très contestables pour tenter d'éviter des mesures qui pourtant s'imposent comme le relèvement du niveau des fonds propres.

Dans le même esprit, **Laurence Scialom** s'interroge sur **les nouvelles réglementations et architectures bancaires et financières européennes. Ont-elles tiré toutes les leçons de la crise?** Elle remarque tout d'abord que ces réformes sont certes une réponse à l'instabilité financière commune à l'ensemble des économies financièrement libéralisées, mais également une riposte à l'incomplétude de la monnaie européenne. En combinant centralisation monétaire – monnaie unique – et décentralisation de la supervision et du contrôle des banques – principales émettrices de monnaie – dans un cadre dénué de fédéralisme budgétaire et d'union politique, la zone euro est originellement fragile : un euro au passif d'une banque espagnole peut ne pas valoir un euro au passif d'une banque allemande si un doute existe quant à la capacité de l'État espagnol à soutenir sa banque. Paradoxalement, la crise financière et bancaire, qui a révélé avec force le caractère bancal de la construction institutionnelle européenne, constitue une opportunité historique d'en pallier les failles originelles. Aussi, depuis 2008, la Commission européenne a fait preuve d'un grand activisme en la matière. Ces réformes, qui marquent clairement un point de retournement après des décennies de libéralisation financière, ont consisté d'abord à appliquer la feuille de route fixée par le G20 pour l'ensemble des pays, ce qui a conduit notamment à renforcer le niveau de capitalisation des banques en imposant un ratio de levier simple (non pondéré par les risques) pour les fonds propres, à réglementer la liquidité des banques, et à obliger les marchés dérivés de gré à gré à se compenser avec des contreparties suffisantes. Il n'est pas sûr toutefois que toutes les leçons aient été tirées de la crise, les modèles internes de contrôle des banques pour l'évaluation de leur capital réglementaire continuant à jouer un rôle important. Les réformes plus spécifiques à l'Europe visent quant à elles à renforcer et à compléter l'architecture institutionnelle de la zone euro. Après une première tentative de semi-fédéralisation qui n'a pas permis de contrer les forces centrifuges de fragmentation de l'espace financier et bancaire européen aggravées

par l'exacerbation de la crise de la dette souveraine, l'Union bancaire s'est imposée en un ensemble de dispositions qui font système : un cadre de réglementation et de supervision confié à la BCE, unique, au niveau européen et non plus national, un mécanisme de résolution de crises européen, et une assurance dépôts européenne. Ce cadre intégré et fédéral, doté des instruments juridiques requis pour minimiser les coûts de résolution des crises pour les contribuables en permettant une absorption des pertes par les actionnaires et les créanciers (*bail in*), tout en préservant la stabilité financière, pourrait être un vecteur puissant de réactivation de la discipline de marché totalement mise à mal depuis des années. Est-ce une condition suffisante face aux banques systémiques, très présentes en Europe, trop grosses, trop complexes et trop interconnectées pour pouvoir faire faillite, et qui ont fortement développé leurs activités de marché, plus facilement rentables, que de crédits ? Pour l'auteure, la réforme de la structure des banques est aussi une condition requise pour que le mécanisme de résolution unique soit crédible, opérationnel et permette une résolution des crises dans des délais courts. Quant à la régulation du système bancaire fantôme (*shadow banking*) ou parallèle, plus difficile à définir (on y range notamment la titrisation des crédits, les prêts de titres, et les opérations de mises en pension), c'est un chantier qui, tant au niveau international qu'europpéen, n'a encore été engagé que de manière parcellaire, sans vision et stratégie globale.

Il revenait enfin de se demander avec Michel Camdessus si **une régulation significative et efficace au plan mondial est possible**. Aux yeux de beaucoup, la crise actuelle est fille des dérèglements de ce non-système monétaire international issu de l'abandon en 1971 du système créé à Bretton-Woods en 1944 pour éviter que ne se reproduise une crise aussi grave que celle de 1929. Certes, pendant les années 1970 et 1980, on a cherché à corriger ou à réformer ce non-système, mais sans succès, ce qui a découragé. Aujourd'hui, le sujet est rendu plus aigu par la mondialisation, pour laquelle la stabilité du système monétaire international est un bien commun global essentiel, et aussi parce que nous allons vers un système monétaire multipolaire dans lequel le réglage de la liquidité mondiale ne pourra pas en permanence dépendre presque exclusivement des fluctuations de la balance des paiements des États-Unis. Un autre système doit donc être créé, qui doit pouvoir parer aux risques de bulles et d'instabilité, aux risques de replis protectionnistes, aux risques de mise en œuvre de politiques nationales ou régionales incompatibles. Le groupe du Palais-Royal en a

dessiné l'architecture à l'attention du G20 : une surveillance renforcée du FMI sur les politiques économiques, s'exerçant en priorité sur les pays à impact systémique et pas seulement sur les pays attendant des financements du Fonds ; l'extension du mandat du FMI (qui n'était compétent jusqu'ici que pour le contrôle des balances courantes) à toute la sphère financière, le but étant d'aboutir à une meilleure gestion de la liquidité globale ; faire vraiment du DTS le principal actif des réserves de change des banques centrales et reconnaître au FMI en droit un statut de prêteur de dernier ressort ; démocratiser la gestion du Fonds en redistribuant le pouvoir équitablement. Il s'agit en définitive d'établir un système dans lequel tous les pays reconnaissent leur part de responsabilité pour la stabilité mondiale et acceptent que les objectifs nationaux à court terme puissent, le cas échéant, être subordonnés à l'intérêt commun.

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Mattias Mano, Gautier Mariage et Olympe Tarteret, jeunes chercheurs qui ont élaboré tous les soirs une « synthèse glissante » à l'intention des participants, tirent trois conclusions du colloque.

L'argent est l'outil de la finance, mais aussi du lien : les règles qui faisaient de l'argent un simple instrument de mesure semblent avoir disparu et l'argent est devenu un accomplissement social. L'asservissement à l'argent doit d'ailleurs s'analyser aussi au travers du prisme de l'entreprise, et plus particulièrement du salariat. La financiarisation de nos économies est un phénomène récent. Elle ne doit pas nous faire oublier que le marché est un lieu d'échange entre les individus, un lieu « d'échanges de politesses », démultipliées par la dématérialisation, un liant qui nous préserve de la guerre hobbesienne, un lien qui peut être moralisé et qui en quelque sorte nous apprivoise.

Pour apprivoiser l'argent, apprivoiser les chiffres ! Nous sommes, à chaque instant, assaillis par tellement de chiffres que nous n'arrivons plus à en distinguer les échelles. Il est donc nécessaire de s'interroger sur la manière de maîtriser ces chiffres qui contribuent à la déification de l'argent, occupant de manière omniprésente le quotidien des individus, et favorisant le pouvoir des experts et des agences de notation. Le développement du pouvoir du chiffre est dû à la volonté de l'économie de se faire science dure alors qu'initialement elle est étude de relations humaines : les économistes ont voulu rendre quantitatif ce qui est d'abord qualitatif. Il est donc indispensable d'éduquer la

population sur l'économie et l'utilisation possible des chiffres afin de prendre du recul sur ce que les « puissants du chiffre », dit scientifiques, peuvent faire dire aux chiffres. Tout n'est pas quantifiable et ne doit pas le devenir. Face à un futur incertain, rappelons que les choix et les actions de chacun permettent de faire avancer la société et que l'action doit suivre la parole.

L'argent doit être au service des pouvoirs publics : parce que l'argent est aujourd'hui plus que jamais omniprésent dans toutes les sphères de la vie quotidienne, il est nécessaire de s'interroger sur son statut, ses rôles et sa portée. Et de l'examiner dans sa globalité, de manière pluridisciplinaire. Outre ses fonctions traditionnelles, il est aussi créateur de lien social, de confiance et de pouvoir. C'est lorsque ce dernier rôle prend le pas sur les autres que les risques de dérives apparaissent. L'argent doit avant tout être un moyen au service de l'intérêt général et ne doit pas devenir une fin en soi, d'où la nécessité de codes de déontologie, en particulier dans le domaine des finances publiques.

En tant que phénomène sociétal mais aussi privé, l'argent nous concerne tous et il est nécessaire de penser très tôt au rôle que l'on souhaite lui donner dans nos vies. Sur ce point encore, l'éducation à l'école comme dans la sphère privée doit être partie intégrante de cette réflexion et les pouvoirs publics ont un rôle à jouer. Une éducation « à l'argent » est un prérequis pour bâtir une société en cohésion régie par des valeurs fondamentales comme la solidarité, la liberté et le respect mutuel notamment. Pour des jeunes au carrefour de leur vie étudiante et professionnelle, se positionner par rapport à l'argent va même au-delà d'une aspiration. C'est une nécessité, puisqu'il va façonner leur vision économique future, leurs relations sociales et surtout leur développement personnel. Parviendrons-nous à transformer cette course à l'argent en une quête raisonnée du développement ? Si l'ensemble des agents économiques, politiques, et plus largement les membres de la société civile en manifestent la volonté, il est raisonnable d'espérer. Pour cela, il faut que cette réflexion sur l'argent entamée à Cerisy-la-Salle soit poursuivie et menée à son terme afin que dès à présent les mentalités évoluent et se traduisent par des actes forts dans la sphère publique comme dans la sphère privée.

Il serait plus qu'hasardeux de tenter de faire une synthèse des différentes interventions qui ont scandé le colloque, pour en tirer une **conclusion**. Apprivoiser l'argent, c'est un problème que toute société

rencontre, et à toutes les époques, en sorte qu'elle devrait s'organiser pour faire face à la question de l'argent, « bon serviteur mais mauvais maître », et en débattre périodiquement. Pour le **directeur du colloque**, s'exprimant ici à titre personnel, le défi, aujourd'hui, de la juste régulation de l'argent peut ainsi s'analyser en huit points :

1. *Nous sommes en quête d'un nouveau paradigme* : il va falloir apprendre à regarder la société autrement qu'à partir des valeurs monétaires. La science économique ne peut plus être conçue comme une machine à produire du progrès indépendamment du lien social et écologique dans lesquels elle s'insère.
2. *L'argent est un pouvoir, mais ce pouvoir doit être mis au service d'un projet* : l'argent ne peut pas, ne doit pas, être lui-même le projet.
3. *La croissance économique ne suffisant plus, nous sommes en quête d'un projet de substitution*. Celui-ci doit nous permettre de résorber non pas une mais trois dettes : la dette financière, la dette sociale (celle du chômage) et la dette écologique. Comment donc faire rentrer la grande crue du fleuve des désirs dans le lit restreint des moyens ? Voilà le défi que la gestion de l'argent va devoir affronter. Les démocraties, pour se développer, ou tout simplement pour tenir debout, vont devoir compter davantage sur elles-mêmes, sur leurs propres ressources morales, que sur la croissance économique, ce qui ne sera pas sans effet sur la place et le rôle de l'argent.
4. *Ce projet pourrait consister à mettre l'argent au service d'une réconciliation entre l'économique, le social et l'écologique*. Aujourd'hui, la société est encadrée dans l'économie, et l'économie est encadrée dans la finance. C'est le mouvement inverse qu'il faut parvenir à enclencher : encadrer l'économie dans la société et la finance dans l'économie. La société peut alors s'organiser sur la base d'une *sobriété créative, juste et fraternelle*, quatre valeurs indissociables.
5. *Cette réconciliation a une forte dimension territoriale et collaborative qu'il faut soutenir et diffuser* en favorisant les partages d'usage de biens ainsi que les services d'échange locaux, les monnaies locales et les monnaies complémentaires, qui ont un rôle de résilience à jouer.
6. *Ce nouveau modèle suppose de développer des comportements de responsabilité vis-à-vis de l'argent à une large échelle, et à plusieurs niveaux* : celui des citoyens (consommer, épargner, investir de manière responsable), celui de l'entreprise (une gouvernance associant toutes les parties prenantes et un objet social redéfini autour de l'intérêt général et posant le profit comme moyen et non comme fin), celui

des banques (par exemple, ne pas proposer à un client un produit que l'on ne conseillera pas à son supérieur hiérarchique!), celui des religions (qui pourraient faire plus ensemble), celui enfin de la société toute entière (la mobilisation contre le chômage, les exclusions et la pauvreté).

7. *Apprivoiser l'argent suppose des régulations démocratiques solides et renforcées.* C'est évidemment un point capital. Pour extraire la finance et la monnaie de leur statut *surplombant* qui rend le dialogue difficile, on pourrait leur appliquer, en les transposant, des règles qui jouent un rôle régulateur réel dans d'autres secteurs, comme la médecine (le serment d'Hippocrate), la pharmacie (autorisation de mise sur le marché), la presse (concentrations). Une démarche cohérente avec les propos précédents serait de donner la priorité à la stabilité sur l'innovation, à jouer le jeu de la sobriété financière (recherche de rendements, de rémunérations et de taille des établissements raisonnables) et de faire de la simplicité des produits un atout pour le client.
8. *Pour mieux apprivoiser l'argent, il faut poursuivre le renforcement de l'Union européenne et réformer enfin le système monétaire international.* Il est clair que le *policy-mix* européen serait amélioré si l'on parvenait à solidariser et à mutualiser les dettes publiques au sein d'une fédération où des disciplines seraient décidées et mises en œuvre collectivement. Au niveau mondial, les actions menées contre les paradis fiscaux doivent être poursuivies activement. Tandis que les propositions du groupe du Palais-Royal (extension à la finance des attributions du FMI, rôle accru du DTS, réforme de la gouvernance du Fonds) mériteraient d'être mises en œuvre.

L'argent, bon serviteur, mais mauvais maître

JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD

« L'argent, bon serviteur, mais mauvais maître » : cette citation d'Alexandre Dumas, empruntée à Horace, résume bien la situation où nous nous retrouvons en cette fin d'année 2016, tout comme en octobre 2013, lorsque le colloque de Cerisy s'est déroulé : la crise financière qui a déferlé sur le monde en 2008 n'a toujours pas fini de produire ses effets économiques, en tout cas en Europe. Même si de nombreuses régulations sont intervenues depuis lors, la crainte de nouvelles secousses qui viendraient à nouveau entraver les chances de reprise économique est réelle. S'interroger sur le rôle de l'argent, sur son bon usage, est donc essentiel pour la survie des sociétés démocratiques.

C'est qu'en effet, l'argent est ambivalent, et que sa dualité fait que nous oscillons en permanence entre deux positions extrêmes entre lesquelles il faut bien se situer : d'une part, le pôle de la déification de l'argent et, d'autre part, le pôle de l'abstention radicale, du refus de l'argent.

Le pôle de la déification, c'est la tentation de faire de l'argent une sorte de Mammon, ce dieu qui alimente tous nos comportements, tous nos espoirs, tous nos désirs. L'argent pour Simmel, le grand philosophe de l'argent¹, est moyen absolu et donc lieu de rencontre d'innombrables séries téléologiques, ajustement des rapports significatifs et psychologiques, en lien ou substitution avec l'idée de Dieu. En effet, pour Simmel, l'essence parfaite de la pensée divine est d'unir en elle toutes les diversités et toutes les contradictions du monde (*Coincidentia oppositorum*). Et c'est bien à cela que sert l'argent, qui peut donc jouer un rôle de substitution et s'ériger en idole en devenant le régulateur absolu de la société. Et ce n'est pas un hasard si le déclin des religions a coïncidé avec une montée en puissance de l'argent comme force d'aimantation profonde de nos sociétés.

1. Georges Simmel, *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1987.

À l'autre extrême, le pôle du refus de l'argent, de l'abstention radicale vis-à-vis de l'argent. Cette attitude qui se trouve très bien exposée dans le livre de Todeschini² qui a travaillé sur la richesse franciscaine et qui rappelle que, lorsque l'ordre des Franciscains s'est fondé au début du XIII^e siècle, leur règle de vie leur interdisait de posséder et même de toucher l'argent, par application stricte de ce précepte de l'Évangile « N'emportez sur le chemin ni bâton ni besace ». Confrontés à ce précepte radical, les franciscains ont dû s'organiser car, pour vivre, il fallait bien qu'ils puissent se nourrir, se vêtir, se loger, etc. Pour assumer cette abstention vis-à-vis de l'argent, ils ont eu recours à des laïcs gérant l'argent, recevant les dons qui leur sont attribués, percevant leurs salaires lorsqu'ils travaillent et leur distribuant ensuite les biens dont ils ont besoin. De ce fait, les franciscains d'origine sont en permanence obligés de regarder ce qui est vraiment utile et essentiel pour leur vocation, et un filtrage s'instaure pour ne retenir que ce qui est strictement nécessaire à leur vie particulière. D'après Todeschini, cette exigence les amène à labelliser un certain type de marché et d'acteurs – un marché contrôlé dans lequel des communautés d'experts essaient d'éviter la thésaurisation, l'usure et l'accumulation pour que circulent les biens en fonction des nécessités essentielles de tous.

Ces deux positions absolues – la déification et le refus –, non tenables en fait, l'une parce qu'elle risque d'engendrer la guerre *hobbessienne* de tous contre tous, l'autre parce qu'elle est impraticable à une grande échelle, doivent nous amener à essayer de trouver une position intermédiaire entre les deux, qui ne va pas de soi et doit être définie avec autant de précision que possible.

Bien entendu, il convient de laisser cette question ouverte, et je suis conscient que je suis conditionné par tout ce que j'ai appris à la direction du Trésor où, pendant près de sept ans, j'ai approfondi ces sujets et essayé de bien comprendre les mécanismes à l'œuvre.

Je le ferai en développant successivement deux points : d'abord, que veut-on dire exactement quand on emploie le mot argent ? Ensuite, comment situer cette réflexion sur l'argent dans le contexte de l'évolution de nos sociétés, étant donné que l'on se situe, sans doute, à un moment particulier de leur histoire.

2. Giacomo Todeschini, *Richesse franciscaine. De la pauvreté à la société de marché*, Lagrasse, Verdier, 2004.

I. DE QUOI PARLONS-NOUS QUAND NOUS PARLONS D'ARGENT ?

L'argent est ce qu'il est convenu d'appeler, après Marcel Mauss, « un fait social total », un phénomène qui englobe toute la société et qui traverse la vie de chacun d'entre nous ; un fait social total qui a sûrement plusieurs composantes. Tentons de préciser, quand on parle d'argent, de quoi parle-t-on ? De la monnaie ? De la finance ? De la richesse ? De la puissance liée à l'argent ? Du désir d'argent ?

Arrêtons-nous un moment sur ces différents termes.

La monnaie, est traditionnellement définie comme instrument de mesure – mesure qui donne une valeur aux biens et services et permet de les échanger plus facilement que le troc – et instrument de réserve qui permet d'acquérir potentiellement ces biens ou ces services. La monnaie étalonne la valeur des biens et services, les rend interchangeables, équivalents en qualité, ne différenciant les uns des autres que par la quantité d'argent qu'il faut déployer pour les acquérir. Ce faisant, l'instrument, du fait même de sa capacité d'universalisation, risque de devenir une fin en soi. Il risque également de voiler le réel car, pour mesurer et trouver des équivalences, il uniformise, il enlève au monde sa valeur vernaculaire, il se substitue en quelque sorte au monde et le dépoétise.

L'argent assimilé à la monnaie nous confronte à un problème très intéressant qui m'a beaucoup passionné, celui de la création monétaire, de la création d'argent.

La quantité de la monnaie en circulation varie dans le temps, elle augmente généralement, et suit le développement économique ou y contribue. Comment et à partir de quels facteurs ? C'est une question qui vaut qu'on s'y arrête un instant parce qu'elle est très liée au problème contemporain.

Pendant des siècles, la monnaie, c'était du métal et la quantité de monnaie en circulation dépendait de l'extraction du métal : quand il y avait abondance de monnaie, la croissance – le développement économique – était plus facile et quand il se raréfiait, on assistait à des contractions. Ainsi, quand on a découvert les Amériques, l'extraction d'or a été un facteur d'expansion.

Mais peu à peu, avec le développement de la monnaie scripturaire, et le cours forcé du billet de banque, le volume de la monnaie en circulation s'est affranchi de cette extraction, en sorte que désormais ce sont les banques qui, sous l'égide des banques centrales, créent

la monnaie. C'est un phénomène très particulier et fascinant, souvent mal compris³, qui mérite quelques précisions.

Dans quel cas y a-t-il création monétaire? Pour le comprendre, distinguons deux situations : quand un particulier ou une entreprise A prête de l'argent à un particulier ou une entreprise B, il s'en dépose en l'échange d'une créance, et il n'y a pas eu création monétaire, l'argent est simplement passé de A à B. Au contraire, lorsqu'une banque fait un crédit à quelqu'un, le bénéficiaire du crédit reçoit une certaine somme, mais celle-ci n'a été prise à personne, nul n'en a été déposé comme dans le cas précédent. Il y a création monétaire chaque fois qu'une entreprise ou un particulier se trouve disposer d'un avoir monétaire, un dépôt à vue, sans qu'aucun autre n'en soit privé. C'est la caractéristique et le pouvoir des banques que de pouvoir remettre à quelqu'un un moyen de paiement sous forme d'un prêt sans qu'il y ait prélèvement auprès de qui que soit d'autre. Ainsi s'explique le fameux adage « *Loans make deposits* » : ce sont les prêts qui créent les dépôts, et non l'inverse, comme on serait tenté, par une opération logique, de le croire.

Cela ne veut pas dire que les banques peuvent faire n'importe quoi. Notamment, les banques ne peuvent créer de la monnaie que dans la mesure où elles prêtent à des clients qui sont en capacité de les rembourser parce que leurs projets sont rentables ou leurs sources de revenus assurées. Quand les banques font un prêt, elles inscrivent à leur passif un dépôt, et à l'actif de leur bilan une créance. Quand leur client les rembourse, on annule la somme à l'actif et au passif. Et c'est le solde des nouveaux crédits et des remboursements qui fait croître la masse monétaire. La monnaie créée parce que prêtée par les banques doit donc pouvoir être remboursée. C'est une limite essentielle. Lorsqu'elle est transgressée, lorsque les banques prêtent à des agents qui s'avèrent non solvables (comme ce fût le cas dans l'affaire des subprimes), elles encaissent des pertes et peuvent faire faillite, ce qui a des répercussions en chaîne sur l'économie, compte tenu précisément de ce rôle et de ce pouvoir particulier des banques. Les banques ne peuvent donc créer de la monnaie que dans la mesure où elles prêtent à des agents en capacité de monter des projets réalistes qui donneront lieu à remboursement. En outre, le taux d'intérêt des prêts doit permettre de couvrir les frais d'exploitation et de rémunérer

3. Une explication limpide dans le vieil ouvrage de François Bloch-Lainé et Pierre de Vogüé, *Le Trésor Public et le mouvement général des fonds* (Paris, PUF, 1960).

suffisamment les fonds propres qui sont engagés pour couvrir cette activité particulière (et éventuellement amortir les pertes).

S'ajoute à cette limite une deuxième contrainte, la contrainte de liquidité, qu'il ne faut pas confondre avec la première. Lorsqu'elle a fait un prêt, une banque, comme on vient de le voir, inscrit un dépôt à son passif et à l'actif du bénéficiaire. Ce dépôt va être utilisé par ce dernier pour régler des dépenses à des personnes qui ont leurs avoirs dans d'autres banques. Le dépôt va circuler, passer à une autre banque, ce qui suppose un échange simultané entre les deux banques. Ce système d'échanges de banque à banque passe par la Banque centrale qui gère ce qu'on appelle « la monnaie centrale » – une banque a un débit, l'autre un crédit – et l'on fait la compensation entre les premiers et les seconds ; certaines banques, en raison de la structure de leurs ressources, ont un déficit de monnaie banque centrale, d'autres un excédent ; normalement les premières empruntent aux secondes ; mais les banques ne se prêtent entre elles que si elles se font confiance. La crise extraordinaire que nous avons traversée est aussi une crise de liquidité, tout à fait nouvelle par son ampleur. Jusqu'en 2007, le mécanisme de compensation des liquidités des banques se faisait très simplement parce que les banques se faisaient confiance. Il y avait des signes avant-coureurs, mais à la suite, notamment de la faillite de Lehmann Brothers, le 15 septembre 2008, les banques ont cessé de se faire confiance⁴. Au lieu de se prêter entre elles, elles se sont toutes tournées vers la Banque centrale. Celles qui avaient des excédents de trésorerie préféraient les déposer à la Banque centrale à taux zéro (ou même négatif) plutôt que de les prêter à une autre banque qui risquait de ne pas les rembourser ; les banques centrales ont dû jouer leur rôle d'intermédiaire en dernier ressort et prêter massivement aux banques qui étaient déficitaires en monnaie banque centrale et qui n'avaient plus accès au marché monétaire. De ce fait, les banques centrales ont vu leurs bilans se gonfler extraordinairement.

On confond souvent ce qu'il est convenu d'appeler *la liquidité de l'économie* – c'est-à-dire l'ensemble des billets, dépôts à vue et à terme,

4. Lorsqu'une petite banque fait faillite, ce qui est relativement fréquent, la communauté bancaire, en général, éponge les pertes pour éviter les répercussions en chaîne. Lorsqu'il s'agit d'une grosse banque (comme ce fût le cas du Crédit Lyonnais en France en 1993), l'État doit intervenir. L'État fédéral américain est intervenu pour sauver certaines banques et sociétés de crédit hypothécaire lors de la crise des subprimes, mais n'a pu le faire dans le cas de Lehman, cette banque ne pouvant proposer aucune contrepartie à l'octroi de prêt comme cela était requis pour respecter le cadre légal.

que détiennent les agents économiques non financiers, les entreprises ou les banques, qu'on appelle « la masse monétaire » – et *la liquidité des banques* qui correspond à leur trésorerie et à leurs besoins en monnaie banque centrale, ce qui est tout autre chose. Ainsi en va-t-il de la « planche à billets » dont on entend sans cesse parler aujourd'hui. La Banque fédérale américaine alimenterait la planche à billets, elle inonderait le marché de liquidités. Où sont-ils les billets ? Ils ne sont nulle part. Où sont-elles les liquidités ? Elles ne sont pas dans les portefeuilles des particuliers et des entreprises. En fait, il n'y a pas de « planche à billets », c'est une idée complètement fallacieuse. Il y a simplement des banques qui, ne se prêtant plus entre elles, ont besoin de s'adresser directement aux banques centrales pour gérer leur problème de liquidité⁵.

Pourquoi a-t-on besoin de créer de la monnaie ? Pour que l'épargne s'ajuste à l'investissement – c'est une règle économique bien connue. Mais il y a deux formes d'épargne : il y a l'épargne qui s'investit directement dans un investissement, qui se dépossède d'elle-même en échange d'un titre négociable avec un risque de cours : quand on met son argent dans des actions, des obligations, dans les fonds propres d'une entreprise, on s'en dépossède avec des espoirs de gain, mais on n'en dispose plus. Or une partie des flux de revenus ne vont pas suivre ce chemin : ils préfèrent rester liquides, faciles à mobiliser, sans pertes ni gains, sous forme d'encaisse. C'est ce qu'on appelle la *demande de monnaie*. Pour que l'épargne s'ajuste à l'investissement, il faut que cette demande de monnaie trouve en face d'elle une offre de monnaie équivalente. Et cette offre de monnaie dépend en définitive – toutes

5. Contrairement à une idée reçue, les banques centrales créent rarement de la monnaie, puisqu'elles ne prêtent pas directement aux entreprises et aux particuliers, mais aux seules banques, sauf exception (par exemple, lorsqu'elles achètent sur le marché financier des titres qui sont détenus par des entreprises ou des particuliers). Mais – et ce n'est pas rien – elles permettent aux banques d'en créer et peuvent bien entendu se montrer plus ou moins incitatives vis-à-vis d'elles, du fait de leur politique de taux ou par les catégories d'actifs qu'elles leur rachètent, qui peuvent être plus ou moins étendues, ou encore par les règles de fonds propres qu'elles édictent. Notons également que les banques centrales n'ont pas vocation à créer directement de la monnaie au profit des États, elles se contentent, éventuellement, de racheter les titres de dette publique souscrits par les banques. Notons au passage que, contrairement à une idée répandue, la création de la zone euro a peu changé les choses en France dans ce domaine, pas plus que la loi de 1973 portant statut de la Banque de France, les concours directs de la Banque de France ayant toujours été étroitement limités et plafonnés à un simple découvert de trésorerie, le relèvement de ce plafond nécessitant un vote du Parlement et étant assimilé à une faillite politique.

choses égales par ailleurs – de la demande de crédit que les banques acceptent de satisfaire.

L'équation que les politiques monétaires doivent résoudre consiste à équilibrer ces différents flux pour générer une croissance économique régulière. Dans les années 1970, les monétaristes plaidaient pour une augmentation régulière de la masse monétaire, tandis que les Keynésiens étaient partisans de politiques plus flexibles. Aujourd'hui, on regarde surtout le taux d'inflation que l'on souhaite stabiliser autour de 2 % (ni trop fort, ni trop faible), l'évolution des prix jouant le rôle d'un indicateur agrégé. Mais ce qui importe, ce sont ces enchaînements complexes et largement débattus entre spécialistes, ce qui ne facilite pas le débat démocratique.

1. Argent, monnaie et finance

La monnaie, ce n'est pas tout à fait la même chose que la finance. On pourrait dire que la finance, c'est de la monnaie complexifiée dans le but de rendre des services. Cette complexité, on peut la regarder à la fois avec admiration et inquiétude.

La finance ainsi entendue est une des formes légitimes de la créativité humaine. Elle permet de résoudre des problèmes apparemment insolubles, comme de se couvrir contre des aléas imprévisibles. Prenons l'exemple des couvertures à terme sur le marché des changes : imaginons que l'un ou l'une d'entre nous doive recevoir 100 000 dollars dans un an. Il ignore bien entendu ce que sera dans un an le cours de change entre l'euro et le dollar et cela l'inquiète beaucoup, il préférerait avoir un cours stabilisé dès aujourd'hui. Eh bien ! Au Moyen Âge, on a inventé une méthode, qu'on attribue à tort ou à raison aux Templiers, qui permet de résoudre ce problème : il suffit d'emprunter ces 100 000 dollars pendant un an à un certain taux d'intérêt, de les convertir immédiatement en euros, et de placer ces euros pendant un an à un certain taux d'intérêt. Le cours du dollar dans un an sera le cours au comptant augmenté ou diminué du solde des intérêts, ceux qui sont décaissés et ceux qui sont encaissés. On peut donc calculer, grâce à cette méthode, un cours du dollar à terme. C'est très ingénieux et cela permet de régler beaucoup de questions. Mais, en même temps, cela pose la question de la différence entre ce qui relève de la spéculation et ce qui n'en relève pas. Revenons à la situation où je dispose de 100 000 dollars dans un an. Si je me couvre tout de suite, je vais avoir la sécurité du cours, mais dans un an le cours sera peut-être plus avantageux ou moins avantageux, et j'aurai donc gagné ou perdu

par rapport à ce qui se passera dans un an. Si je ne me couvre pas, je me mets en risque et donc je peux gagner ou perdre selon le cours qui sera constaté. À partir du moment où on s'est donné la liberté de se couvrir, on est obligé d'opter, en quelque sorte, entre deux formes de spéculation – celle qui dit que le présent assuré vaut mieux qu'un futur incertain, le choix de la sécurité en quelque sorte, mais qui peut s'avérer perdant, et le choix du risque si l'on escompte que le futur vaudra mieux que le présent. On sera d'autant plus tenté d'opter pour la sécurité que l'on sera parallèlement convaincu que c'est aussi une bonne affaire (en l'espèce, que le dollar va baisser). Et inversement.

On pourrait sans difficulté étendre ce raisonnement aux produits complexes, options négociables, à l'achat ou à la vente, ou assurances contre défauts de paiements.

Ainsi, la différence entre la spéculation et la bonne gestion est parfois très difficile à définir. Un autre bon exemple de cela est l'activité de *market maker* des banques. Prenons le cas d'une entreprise qui émet des obligations et qui demande à son banquier d'en assurer la liquidité sur le marché, afin que toute personne puisse en tout moment vendre ou acheter ces titres. La banque qui joue ce rôle de *market maker* offre en permanence un cours d'achat et un cours de vente plus ou moins écarté selon que le marché est stable ou chahuté. En général, un *market maker* avisé gagne toujours de l'argent, puisqu'il achète moins cher qu'il ne vend. Il peut donc être tenté d'essayer d'en gagner plus, surtout s'il y a un bon bonus à la clé, passer d'une position purement gestionnaire à une position plus spéculative et « ouvrir sa position » en se portant massivement acheteur s'il pense que le titre va monter ou massivement vendeur dans le cas inverse. Les activités de marché peuvent ainsi apparaître comme plus rentables que les activités de crédit à la clientèle, et, le souci de rendement pour les actionnaires aidant, faire prendre des risques inconsidérés. Risques d'ailleurs d'autant plus difficiles à mesurer et à prévenir par le contrôle interne que les techniques financières sont complexes et maîtrisées par un tout petit nombre de spécialistes.

On voit par là que ces innovations conçues à l'origine pour rendre des services supplémentaires risquent très vite d'être dévorées par leur propre ingéniosité. Il y a toujours un risque de perversion qui se glisse dans le service même que cette innovation est censée remplir. Ce risque est d'autant plus fort que l'appât du gain est puissant et la chrématis-tique à l'œuvre. Dans la finance, il n'y a pas une seule main invisible qui est à l'œuvre, mais deux ! Il y a celle qui essaie de rendre service,

de coordonner, et d'harmoniser, et il y a une deuxième main invisible qui cherche à perturber, à déséquilibrer, à exagérer. La finance relève bien du paradigme de l'ambivalence, à la fois féconde et toxique, bon grain et ivraie ; c'est très difficile de faire la part de ces deux tendances, d'où sa séduction et sa dangerosité, d'où surtout la nécessité d'une vigilance permanente. Point sur lequel nous avons failli.

2. L'argent et la richesse

L'argent est une forme de richesse. Mais le risque est qu'il devienne la forme prépondérante, voire ultime, de la richesse, évinçant ainsi les autres formes de richesse que sont la relation à soi, aux autres, au monde, à l'esprit. Le risque est à la fois collectif et individuel. Que l'on relise à cet égard Péguy, qui écrivait en 1907 : « Pour la première fois dans l'histoire du monde, l'argent est seul en face de l'esprit... Il ne faut donc pas dire seulement que dans le monde moderne l'échelle des valeurs a été bouleversée. Il faut dire qu'elle a été anéantie, puisque l'appareil de mesure et d'échange et d'évaluation a envahi toute la valeur qu'il devait servir à mesurer, échanger, évaluer⁶ ». Et aussi les pages qu'Ernest Hello, qui fascinait Léon Bloy, a consacrées à l'avarice, concentration d'une personne sur une forme unique de richesse possible à l'exclusion de toute autre, y compris le lien avec autrui : « On la nourrit de son sang jusqu'à ce qu'on en meure... L'argent rend à l'avare l'affreux service de lui présenter un abrégé de toute chose⁷. » À la limite, il se contredit : « L'avare... offre à l'argent le sacrifice de la richesse. »

3. La puissance

L'argent, c'est donc à la fois la monnaie, la finance, une forme de richesse qui ne doit pas accaparer les autres mais qui est envahissante, mais c'est aussi la puissance, le désir de puissance. Avoir de l'argent, c'est avoir de multiples droits sur le réel. On peut acheter, dans le réel, tout ce qui est achetable. Et évidemment, plus l'argent est valorisé, plus on a tendance à transformer toutes les parties du monde en objets échangeables et *marchandisables*. Y compris les biens communs.

Derrière tout cela, il y a la question de l'avidité, du désir d'argent. L'argent est un réservoir de plaisir, de considération, de puissance.

6. Jean Bastaire, *Péguy tel qu'on l'ignore*, Paris, Gallimard, 1973, p. 78. Voir aussi Charles Péguy, *L'argent*, Les cahiers de la quinzaine, 1912 et 1913.

7. Ernest Hello, *L'homme*, 1872 (« Le veau d'or », L'Écritoire, 1996, p. 14 et 16).

Il peut donner l'illusion d'accomplir la fameuse promesse de la déification : « Vous serez tous des dieux. » Voilà la promesse implicite de l'argent poussée à son absolu, une assimilation à ce que porte en elle l'idée de dieu.

Comment régule-t-on un fait social total, c'est la question que nous pose aujourd'hui l'argent, qui nous libère et nous enchaîne, nous possède autant et plus que nous le possédons. Tel est bien l'objet de notre colloque.

II. L'ARGENT DANS LE CONTEXTE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE RÉCENTE

Quels liens se sont établis dans la modernité entre argent, économie, société et démocratie? Comme cette dimension va être présente dans tous nos travaux, je voudrais faire quelques remarques liminaires.

Première remarque : la légitimation du désir de gagner de l'argent par le travail et par l'investissement, qui s'est développée progressivement depuis la Renaissance, a été une source décisive de développement économique. Même si, à en croire Max Weber, cette légitimation a été d'abord religieuse via le protestantisme (la réussite dans les affaires devient un critère de prédestination vis-à-vis de Dieu, ce qui engendre à la fois ascétisme et capacité d'investissement), elle va s'élargir avec la fin de l'Ancien Régime et avec les Déclarations de droits qui garantissent la liberté, l'égalité et la propriété et qui modifient considérablement les réglementations existantes (en France, la loi Le Chapelier⁸). Jusque-là, les corporations encadraient le progrès technique : on n'introduisait pas une nouvelle méthode de production sans accompagner son usage et sans mesurer les dommages qu'elle pouvait engendrer. Avec l'économie de marché, celui qui entreprend et qui arrive à produire des biens moins chers que les autres a le droit de les éliminer ou à les obliger à s'aligner sur les mêmes techniques de production que lui. La concurrence oblige la société à incorporer le progrès technique, elle ne lui donne pas le choix et c'est le profit qui est le ressort de ce processus que la finance a facilité.

On ne peut pas nier que ce mécanisme ait provoqué un progrès technique important, à marche forcée, en tout cas dans le monde occidental, pendant cette période. Les progrès globaux de l'espérance de vie et l'augmentation de la population humaine en témoignent.

8. Promulguée le 14 juin 1791, elle proscrie les corporations.

Mais ce progrès incontestable s'est accompagné, en permanence, d'inégalités, d'injustices, de violences et de crises plus ou moins sévères.

L'un des enjeux que l'on retrouve en permanence derrière ce processus de croissance est l'emploi. Dès lors que le travail, associé au capital, permet d'améliorer la condition humaine, il est essentiel, d'un point de vue démocratique, que chacun soit mis en mesure d'apporter sa contribution au progrès de la société. Mais il y a une difficulté intrinsèque à assurer simultanément la liberté d'entreprendre, source d'innovation, la liberté du travail (le droit de travailler là où on a envie de travailler) et le droit au travail qui devrait conduire au plein emploi. Cette difficulté intrinsèque de coordination entre ces deux libertés et ce droit est selon les cas favorisé ou entravé par la politique monétaire et financière. Le fait est que lorsque la finance innove, il se produit souvent une phase d'exubérance et d'optimisme suivie d'une contraction, assimilé à l'écrasement de la bulle, qui pénalise l'activité économique et l'emploi. On parle beaucoup, à nouveau, de la crise des tulipes au XVII^e siècle et de celles qui ont suivi. Toutes sortes de livres sont sortis depuis la dernière crise pour rappeler ce phénomène ; mais ce qui est fascinant, c'est de constater que le phénomène se reproduit régulièrement, les générations nouvelles faisant preuve d'une étonnante capacité d'oubli des crises précédentes.

Ma deuxième remarque concerne les Trente Glorieuses, cette période très particulière où on a eu, à la fois, le plein emploi, un fort progrès de la productivité du travail par tête – 4 à 5 % par an – certes lié à la reconstruction mais qui a duré bien au-delà, un argent relativement abondant, mais une faible sophistication financière : des règles assez robustes, assez simples, peu innovantes. Tout cela accompagné d'une réelle conflictualité au sein même du capitalisme, sur lequel pesait en permanence la menace communiste. On peut se demander d'ailleurs si cette lutte des classes si vigoureuse pendant cette période n'était pas nécessaire pour réguler le système en permettant la montée en puissance de l'État providence, du droit syndical et du droit du travail. Il s'est produit, à ce moment-là, une sorte d'équilibre qui n'était pas harmonieux, mais qui a correspondu à une sorte d'optimum : plein emploi, forte augmentation de la production, développement des modes de vie, démocratisation des sociétés et, en même temps, conflictualité.

Cette phase de développement n'a concerné, certes, que l'univers restreint des « pays du Nord », non sans lien avec l'exploitation et les amorces de développement des pays du Sud. Elle s'accompagnait, certes,

d'inflation et de crises de change à répétition, mais, globalement, ce modèle s'est avéré assez puissant.

Était-il soutenable dans le long terme? Est-ce qu'on n'a pas trop dopé l'économie, ce dont nous paierions maintenant les conséquences? Est-ce que nous ne vivons pas aujourd'hui sur une croyance trop forte dans le caractère illimité du progrès? Ne sommes-nous pas toujours prisonniers de cette époque? Beaucoup aujourd'hui – dans les combats syndicaux notamment – rêvent de revenir à cette période qui, si on la regarde avec recul, semble plus une exception qu'une règle.

Que dire, pour l'aspect qui nous occupe, des « Trente Piteuses » qui ont suivi? Le choc pétrolier de 1973 représente à mes yeux l'entrée de la mondialisation dans la vie quotidienne des citoyens. Tout d'un coup, nous nous sommes retrouvés dépendants d'une autre partie de la planète. Un nouvel état du monde est apparu, avec la montée des pays émergents, créant un choc sur les économies du Nord. Pour l'illustrer, je renverserais bien la formule de Raymond Cartier dans Paris-Match qui critiquait l'aide au développement en ce que c'était le plus pauvre du pays le plus riche qui aidait le plus riche du pays le plus pauvre : avec la mondialisation, le plus actif du pays le plus pauvre prend l'emploi du travailleur le moins formé du pays le plus riche.

Cette concurrence qui s'adresse aux pays du Nord intervient dans une économie qui passe d'une phase agricole puis industrielle à une phase tertiaire; comme la productivité, dans l'économie tertiaire, augmente moins vite que dans l'économie industrielle, il se produit une baisse de rendements dans les économies développées. Or, c'est précisément au moment où survient cette baisse de rendements, que la légitimation des désirs d'acquisition de biens et de progrès collectif s'affirme, créant un écart croissant entre les désirs qui s'accroissent bien plus vite que les moyens de les satisfaire.

Pendant les Trente Glorieuses, on peut dire que la population était habituée à une certaine frugalité : dans les campagnes autour de Cerisy, que je fréquentais pendant les vacances scolaires, on vivait pauvrement, frugalement, on avait du mal à boucler les fins de mois; et puis sont arrivés des biens inconnus, des promesses d'équipements auxquels on n'avait même pas songé, tous ces biens comme les automobiles, les produits blancs (frigidaires), noirs (radio), puis la télévision, Internet, qui n'existaient pas dans ces années-là. On a été au-devant des besoins des gens, les gens se sont habitués à ce que leurs désirs soient satisfaits et cela a engendré une explosion de désirs – désirs de justice, de consommation individuelle et collective, tout à la fois...

Et il s'est produit un effet de ciseaux entre la courbe de légitimation des désirs qui allait en montant et la courbe des moyens pour les satisfaire qui avait tendance à croître moins vite. Ceci s'est ajouté au choc de la mondialisation, qui nous oblige à partager, sans nous aider à bien partager, à partager équitablement. L'endettement a constitué un moyen trop commode et à terme pernicieux de résoudre ces contradictions, et l'excès de dettes dont nous ne sommes pas encore sortis peut être analysé comme une résultante de cette situation⁹.

Ma troisième remarque a trait à un autre phénomène qui est allé de pair, pendant cette période, avec la légitimation des désirs, à savoir l'appât du gain qui s'est traduit notamment par le souci d'augmenter à tout prix les différentes formes de profitabilité. Comme si les difficultés à produire plus, pour les raisons évoquées plus haut, n'interdisaient nullement de gagner plus. La finance a été l'instrument de cette distorsion.

Il est caractéristique de constater que les pays en bonne santé économique, comme l'Allemagne, ont fait relativement peu d'innovations financières. Ceux qui en faisaient, c'était les pays qui allaient moins bien, comme s'ils voulaient compenser les ratés du système. On peut ainsi se demander si une espèce d'exubérance de la finance, toutes les innovations qui ont vu le jour à ce moment-là, n'étaient pas le moyen de chercher à compenser soit une baisse de rendement du système économique global, soit une incapacité plus générale à assurer une redistribution satisfaisante de ses fruits. C'est en tout cas mon point de vue dans le cas des États-Unis : les États-Unis ont fabriqué des produits toxiques qui se sont révélés nocifs pour le plus grand nombre, parce qu'ils ne voulaient pas ou ne savaient pas redistribuer suffisamment. S'ils avaient eu un salaire minimum plus élevé, s'ils avaient eu des mécanismes d'aide au logement social suffisants, s'ils avaient accepté des impôts plus élevés, ils n'auraient pas eu besoin de fabriquer de l'endettement comme ils l'ont fait. Il faut bien voir que cette course au désir qui a marqué toute cette période, s'est aussi traduite par une pression constante sur les autorités monétaires pour qu'elles assouplissent leur position, pour qu'elles facilitent la croissance, pour qu'elles dopent la croissance.

Partisans d'une certaine rigueur et partisans du soutien inconditionnel à l'économie se sont ainsi affrontés tout au long de ces années,

9. Jean-Baptiste de Foucauld, *L'abondance frugale*, Paris, Odile Jacob, 2010.

sans qu'un projet de développement clair et novateur apparaisse. De ce fait, cette période où les détenteurs de patrimoine et les managers les plus haut placés ont cherché à gagner plus sans pouvoir tellement produire plus s'est traduit par des phénomènes d'accaparement au profit d'un petit nombre. Globalement, quand on regarde les statistiques, on ne constate pas une augmentation des inégalités entre le premier et le dixième décile de revenus. En revanche, quand on prend les personnes représentant 1 % des revenus les plus élevés, ou, mieux encore, celles représentant 0,1 %, les inégalités explosent. Dans ce monde de plus grande rareté, se sont ainsi produits des conflits de redistribution d'un genre nouveau.

Et j'en viens à ma dernière remarque : dans la situation nouvelle où nous sommes, où le système financier s'est développé aventureusement pour compenser les difficultés économiques, et cela dans un monde qui était déjà très endetté, nous sommes confrontés à non pas une, mais trois dettes qu'il faut réduire ou effacer simultanément¹⁰ :

- la dette financière, celle de l'État, celle des banques. Comment va-t-on la résorber ? Peut-on la résorber ? Faut-il l'effacer, faut-il l'annuler ?
- la dette sociale, d'abord celle du chômage : le chômage est une dette sociale vis-à-vis de celles et ceux « qui ont le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », comme l'indique le préambule de notre constitution, qui ajoute que « Tout être humain qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence »¹¹. C'est aussi la dette des régimes sociaux, qui se traduit en dette financière. Il y a plusieurs écoles. Il y a ceux qui disent « il faut sortir de l'obligation de travailler » de la Constitution de 1946 et assurer à tous un *revenu d'existence* indépendant du travail. Il y a ceux qui prônent le retour au plein emploi, mais comment ? Certains pays, c'est un fait, y parviennent mieux que d'autres¹². Est-ce que, en ce qui nous concerne, nos régimes sociaux sont trop protecteurs ou trop lourds

10. J'emprunte cette analyse des trois dettes à Patrick Viveret.

11. Texte du préambule de la constitution du 27 octobre 1946, repris par la constitution du 4 octobre 1958.

12. Voir Anne Dhoquois, *Revenir au plein emploi, une utopie réaliste*, Boulogne-Billancourt, Ateliers Henry Dougier, 2015.

par rapport à nos possibilités économiques, et comment relever ces dernières? C'est toute la question de la dette sociale;

- et puis on a la question de la dette écologique, troisième dette, qu'on a laissée croître sans la voir, sans vouloir voir qu'on la constituait sous nos pas. Comment va-t-on maintenant la résorber?

Résorber ces trois dettes à la fois va poser de très lourds problèmes à nos sociétés et c'est là que vient se poser presque naturellement la question de la sobriété.

La sobriété n'est pas l'austérité imposée aux plus faibles, elle doit être assumée, partagée, démocratiquement gérée. Il ne s'agit pas d'imposer n'importe quelle sobriété mais une sobriété juste, proportionnelle aux possibilités de chacun, créative, heureuse comme dirait Pierre Rabhi, fraternelle, sensible, poétique. On peut même admettre le droit à un certain luxe mais pas tous les luxes à la fois¹³.

Comment faire comprendre la nécessité de la sobriété dans un univers dominé par l'argent?

Comment le capitalisme peut-il être réorganisé pour contribuer à ces nouveaux équilibres? On est passé d'un capitalisme où le manager et le salarié dominaient le consommateur et l'actionnaire à un capitalisme dans lequel l'actionnaire et le consommateur pressurent le manager et le salarié. Comment rééquilibrer ce rapport de force?

Est-ce que tout ceci peut se faire dans le cadre du système monétaire actuel progressivement réformé, régulé? Est-ce qu'il faut imaginer d'autres systèmes monétaires, complémentaires ou alternatifs?

Quelle est la place de l'économie sociale et solidaire dans tout ce dispositif, celle qui met le lien au même niveau que le bien, qui socialise les profits? Comment la faire passer de la marge au centre, comme dirait Elena Lasida¹⁴? Comment peut-elle inspirer les régulations générales du système? Comment peut-elle être davantage qu'un élément de compensation aux déséquilibres du système?

Voilà un certain nombre des questionnements auxquels il faudra, au cours de ce colloque, essayer d'apporter des réponses, face à ce fait social total qu'est l'argent. Sachant qu'il n'est pas aisé de maîtriser un fait social total. On est maîtrisé par lui autant qu'on essaie de le maîtriser... C'est une question en soi!

13. Sur ce point, voir Jean-Baptiste de Foucauld, *op. cit.*

14. Elena Lasida, *Le goût de l'autre*, Paris, Albin Michel, 2011.

J'ai tendance toutefois à penser que nous devons appliquer à l'argent ce que j'ai appelé les trois cultures du développement humain¹⁵ – une culture de la résistance, une culture de régulation et une culture d'utopie –, les trois à la fois, là aussi. C'est-à-dire résister à ce qui paraît inacceptable, ce qui peut être changé. Trouver les régulations progressives d'un nouvel ordre. Et puis préserver ce parfum d'utopie qui rend la vie digne d'être vécue, agréable, sympathique, qui nous emmène vers quelque chose d'autre, un monde nouveau...

J'aimerais que notre colloque puisse évoluer dans cette triple direction de résistance, de régulation et d'utopie. Vu la variété du panel ici rassemblé où on trouve sûrement des résistants, à coup sûr des régulateurs, et manifestement des utopistes, je ne doute pas que nous arriverons à progresser dans cette noble direction.

15. Jean-Baptiste de Foucauld, *Les trois cultures du développement humain*, Paris, Odile Jacob, 2002.

Les auteurs

SYLVAIN ALLEMAND, journaliste et essayiste, suit, depuis plusieurs années, l'actualité des recherches, des initiatives et des débats relatifs au développement durable auquel il a consacré plusieurs ouvrages ; il anime le site web Media Paris-Saclay. Il a co-dirigé divers colloques de Cerisy, dont *Renouveau des jardins : clés pour un monde durable* (Hermann, 2014) et *Nourritures jardinières dans les sociétés urbanisées?* (2016).

JEAN-LOUIS BANCEL, après plusieurs années de responsabilités comme fonctionnaire du ministère des Finances dans différents domaines, mène une carrière professionnelle d'assureur et de banquier dans les secteurs coopératif et mutualiste. Cette activité se prolonge à l'échelon international par plusieurs responsabilités dans les instances représentatives des entités de l'économie sociale (mutuelles, coopératives et associations). Il co-dirige à Cerisy, en septembre 2016, un colloque intitulé *Vers une République des biens communs?*

CATHERINE BARBAROUX, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, rejoint en 1981 le cabinet de Michel Crépeau, ministre de l'Environnement. À partir de 1986, elle occupe des fonctions de directrice des ressources humaines (Prisunic, Printemps, La Redoute) puis, en 1993, dirige Entreprise&Personnel. Nommée, fin 1999, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité, elle occupe cette fonction jusqu'en 2005, date où elle rejoint le conseil régional d'Île-de-France comme directrice générale des services jusqu'en 2010. Elle succède à Maria Nowak à la présidence de l'Adie en mars 2011. En 2012, dans le cadre des travaux préparatoires à la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, elle préside, avec Jean-Baptiste de Foucauld, le groupe de travail « Emploi, travail et formation professionnelle » qui produit un rapport sur *Un droit au parcours accompagné vers l'emploi*. Elle assure depuis mai 2013 la présidence du conseil d'orientation de FACE (Fondation agir contre l'exclusion).

PHILIPPE BAS, haut fonctionnaire, est un homme politique, membre du mouvement Les Républicains. secrétaire général de l'Élysée sous

Jacques Chirac, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille (2005-2007), puis ministre de la Santé et des Solidarités (de mars à mai 2007), il est, depuis janvier 2016, président du conseil départemental de la Manche. Il est également sénateur de la Manche depuis 2011, et président de la commission des lois du Sénat depuis octobre 2014.

ALAIN CAILLÉ, professeur émérite de sociologie à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, dirige *La Revue du MAUSS*. Parmi ses derniers livres : *La Révolution du don. Le management repensé à la lumière de l'anthropologie* (avec Jean-Édouard Grésy, Seuil, 2014) ; *Anti-utilitarisme et paradigme du don, pour quoi ?* (Le Bord de l'eau, 2014) ; *La sociologie malgré tout* (Presses universitaires de Paris-Ouest, 2014) ; *Le convivialisme en dix questions* (Le Bord de l'eau, 2015). Il a co-dirigé deux colloques à Cerisy : l'un sur *Mauss vivant (Revue du Mauss, n° 36, Éditions La Découverte, 2010)*, l'autre sur *Les fondements (non utilitaristes) de la science sociale* (2015).

MICHEL CAMDESSUS, diplômé d'études supérieures d'économie politique et de sciences économiques de l'université de Paris, titulaire d'un diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA, a été successivement directeur du Trésor (1982-1984), gouverneur de la Banque de France (de 1984 à 1987), et directeur général du Fonds monétaire international (de 1987 à 2000). Président d'honneur des Semaines sociales de France, il est notamment membre de l'Africa Progress Panel présidé par M. Kofi Annan.

JEAN CHAUSSE est diplômé d'HEC et a débuté sa carrière en 1987 au Crédit commercial de France dans l'agence de Versailles. En 1989 il y intègre la direction des marchés de capitaux dans l'équipe d'ingénierie financière. En 1995, il rejoint le Crédit mutuel de Bretagne comme directeur de la salle des marchés. Après trois ans dans cette fonction il devient président du directoire de Fédéral Finance, la filiale de gestion d'actif et de gestion de patrimoine. En 2002 il est promu directeur financier au sein du Comex de la Compagnie financière du Crédit mutuel Arkéa. En 2008, il intègre le groupe Auchan en tant que directeur des financements et de la trésorerie. En 2014, il en devient directeur financier adjoint. Il est depuis mai 2016 le directeur financier de Sun Art Retail Group, premier distributeur alimentaire en Chine.

JÉZABEL COUPPEY-SOUBEYRAN est maître de conférences en sciences économiques à Paris I Panthéon-Sorbonne et dirige le Master 2 professionnel « Contrôle des risques bancaires, sécurité financière, conformité » depuis 2010. Ses domaines d'expertise portent sur les banques, les systèmes financiers, la régulation, la stabilité financière. Elle a publié de nombreux rapports et ouvrages.

PAUL H. DEMBINSKI, né à Cracovie, est professeur associé, titulaire de la chaire de Stratégie et de Concurrence internationales à l'université de Fribourg (Suisse). Il est directeur de la fondation de l'Observatoire de la Finance [www.obsfin.ch] à Genève.

Ouvrages récents :

Finance servante ou finance trompeuse?, Paris, Desclée de Brouwer, 2008 [épuisé] (téléchargeable gratuitement sur [www.obsfin.ch]).
(dir.), *Pratiques financières, regards chrétiens*, Paris, Desclée de Brouwer, 2009.

— avec Simona Beretta, *Beyond the Financial Crisis : Towards a Christian Perspective for Action*, Caritas in Veritate Foundation, 2014 (téléchargeable gratuitement sur [www.obsfin.ch]).

Éthique et responsabilité en finance, Paris, RB Édition, coll. « Essentiels de la Banque et de la Finance », 2015.

MATHILDE DUPRÉ, chargée de plaidoyer au CCFD-Terre solidaire sur le financement du développement, a coordonné de 2010 à 2014 la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires, qui réunit dix-huit organisations de la société civile française [http://www.stopparadisfiscaux.fr]. Elle a été également membre de la Taskforce Tax and Development de l'OCDE et de la plateforme pour la bonne gouvernance fiscale de l'Union européenne. En 2014, elle a travaillé en faveur de l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales. Elle a rejoint en 2015 l'institut Veblen pour animer en France la campagne européenne pour plus de responsabilité dans les accords commerciaux.

JEAN-PIERRE DUPUY est ingénieur général des Mines, professeur émérite de philosophie sociale et politique à l'École polytechnique (Paris), professeur de sciences politiques à l'université Stanford (Californie), membre de l'Académie des technologies, président de la Commission d'éthique et de déontologie de l'Institut français de radioprotection et de sécurité nucléaire, directeur des recherches de la fondation Imitatio (San Francisco), chevalier de la Légion d'honneur.

Ouvrages récents :

- The Mechanization of the Mind*, Princeton, Princeton University Press, 2000.
- Avions-nous oublié le mal? Penser la politique après le 11 septembre*, Paris, Bayard, 2002.
- Pour un catastrophisme éclairé*, Paris, Seuil, 2002.
- La Panique*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2003.
- Petite métaphysique des tsunamis*, Paris, Seuil, 2005.
- Retour de Tchernobyl. Journal d'un homme en colère*, Paris, Seuil, 2006.
- Dans l'œil du cyclone*, colloque de Cerisy, Paris, Carnets Nord, 2009.
- La Marque du sacré*, Paris, Carnets Nord, 2009 ; Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2010 (prix Roger Caillois de l'essai).
- On the Origins of Cognitive Science*, London, The MIT Press, 2009.
- L'Avenir de l'économie. Sortir de l'économystification*, Paris, Flammarion, 2012.
- La Jalousie. Une géométrie du désir*, Paris, Seuil, 2016.

DENISE FLOUZAT-OSMONT D'AMILLY, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur ès sciences économiques, a enseigné dans de nombreuses universités, Toulon, Paris X Nanterre, Paris I Panthéon-Sorbonne avant d'être nommée recteur de l'académie d'Orléans-Tours. Elle a participé à la conduite de la politique monétaire de la France en tant que membre du Conseil de la politique monétaire, du Conseil général de la Banque de France. Aujourd'hui, professeur émérite, elle enseigne dans des masters dans les universités de Paris I et Paris II, ainsi qu'au Centre d'études supérieures de banque (CESB). Elle est l'auteur de nombreux ouvrages dont le manuel *Économie contemporaine* en trois volumes, et *Stratégies monétaires* (2003).

JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD, ancien élève de l'ENA, inspecteur général des finances honoraire, a commencé sa carrière en 1969 à la direction du Trésor, au bureau du Mouvement des fonds, et a dirigé le bureau du Marché financier d'octobre 1977 à mai 1980. Conseiller technique au cabinet de Jacques Delors d'octobre 1982 à juillet 1984 pour les questions monétaires, il a été commissaire au Plan (1992-1995). En 1985, il fonde l'association Solidarités nouvelles face au chômage [www.snc.asso.fr], dont il sera le président jusqu'en 2009. Actuellement président de l'association Démocratie et spiritualité (www.democratieetspiritualite.org), il est l'auteur d'*Une société en quête de sens*, en collaboration avec Denis Piveteau (Odile Jacob, 1995) et de

L'Abondance frugale (Odile Jacob, 2010). Il préside l'Association des amis de Cerisy-Pontigny depuis 2011 et a co-dirigé en 2002 avec Antoine Faivre le colloque consacré à *Raymond Abellio*. Il est actuellement l'un des coordinateurs du Pacte civique [www.pacte-civique.org].

PHILIPPE GAUDIN est agrégé de philosophie et docteur, directeur-adjoint de l'Institut européen en sciences des religions (IESR) de l'École pratiques des hautes études, président de la commission des relations avec l'islam de la Fédération protestante de France. Dernier ouvrage paru : *Vers une laïcité d'intelligence ? L'enseignement des faits religieux comme politique publique d'éducation* (Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2014).

BRUNO GIZARD, entré en 1969 à la Chambre syndicale des agents de change, en est devenu secrétaire général adjoint. Après la réforme de 1988 mettant fin à la Compagnie des agents de change, il a été en charge des questions de régulation et de contrôle des intermédiaires financiers au sein du Conseil des bourses de valeurs, du Conseil des marchés financiers, enfin de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Depuis 2011, il est membre de la commission des sanctions de l'AMF.

ARMAND HATCHUEL est professeur à Mines ParisTech-PSL Research University. Auteur de nombreux travaux sur la gestion des entreprises, il a d'abord contribué à une nouvelle épistémologie des sciences de gestion et à une théorie fondamentale de l'action collective. Ses travaux sur la théorie de la conception (Théorie C-K) ont connu une large reconnaissance internationale. Il a aussi proposé avec Blanche Segrestin une théorie de l'entreprise qui conduit notamment à un nouveau statut de société anonyme. Derniers ouvrages parus, en collaboration : *Refonder l'entreprise* (Seuil, 2011), *La société à objet social étendu* (Presses des Mines, 2015), *Théorie, méthodes et organisation de la conception* (Presses des Mines, 2015). Membre de l'Académie des technologies, fellow de la Design Society, il assure une chronique mensuelle dans le cahier éco-entreprise du journal *Le Monde*. Vice-président de l'Association des amis de Pontigny-Cerisy, il a co-dirigé plusieurs colloques, dont *Les nouvelles raisons du savoir* (L'Aube, 2002), *Les nouveaux régimes de la conception* (Vuibert, 2009), *L'activité marchande sans le marché ?* (Presses des Mines, 2010).

PHILIPPE HUMEAU est consultant, spécialiste en management du fait religieux en entreprise et spécialiste de l'islam. Il intervient également auprès des organismes de coopération internationale sur la prise en compte des acteurs et du discours religieux dans les programmes de développement. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et du MBA « Diversité, dialogue et management » de l'Institut catholique de Paris, il est directeur associé du cabinet InAgora.

JEAN-PIERRE LANDAU, après ses études (HEC, Institut d'études politiques de Paris, ENA), intègre en 1974 l'Inspection générale des finances avant de devenir conseiller technique au ministère de la Santé et de la Famille (1978 à 1980), puis aux Réformes administratives (de 1980 à 1981). Après avoir été administrateur pour la France au FMI et à la Banque mondiale de 1989 à 1993, il prend la tête de la DREE. Il réintègre l'Inspection générale des finances, puis devient directeur général de l'Association française des banques, administrateur pour la France à la BERD, ministre conseiller pour les affaires financières près de l'ambassade de France à Londres, second sous-gouverneur de la Banque de France, membre du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux (BRI) et membre du Forum de stabilité financière. Parallèlement, il est professeur de politique monétaire des banques centrales à l'Institut d'études politiques de Paris, professeur associé (économie européenne et intégration européenne) à l'université Johns-Hopkins. Il enseigne à l'université de Princeton, au sein de l'école Woodrow Wilson pour les relations internationales.

PIERRE DE LAUZUN, ancien élève de l'École polytechnique et de l'ENA, a commencé sa carrière à la direction du Trésor. Exerçant ses activités professionnelles dans le secteur bancaire, il a été, entre 2001 et 2014 : directeur général délégué de la Fédération bancaire française (FBF, l'organisation professionnelle des banques en France) et, depuis 2002, délégué général de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), qui regroupe les professionnels de la bourse et de la finance. Essayiste, il cherche à explorer, dans la réflexion comme dans l'action, la place du chrétien dans la société d'aujourd'hui et a publié de nombreux ouvrages sur la finance, l'économie, le christianisme et la démocratie (ainsi *La finance peut-elle être au service de l'homme*, Desclée de Brouwer, 2015).

DANIEL LEBÈGUE, diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et ancien élève de l'ENA, commence sa carrière au ministère de l'Économie et des Finances en qualité d'administrateur civil de la direction du Trésor dont il devient, après deux ans au cabinet de Pierre Mauroy, directeur adjoint, puis directeur de 1984 à 1987. Il occupe les fonctions de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations de 1998 à 2002. Depuis 2003, il est président de l'Institut du développement durable et des relations internationales, de la section française de Transparency International, d'Épargne sans frontières. Depuis 2008, il est président de l'ORSE, l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises.

JEAN-FRANÇOIS LE GRAND, président du Conseil général de la Manche de 1998 à 2015, sénateur de 1982 à 2011, est reconnu pour ses compétences dans le domaine de l'environnement. Président fondateur du parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, il est rapporteur de la loi sur le renforcement de la protection de l'environnement (1994-1995) et du projet de loi portant codification de la loi environnement. Il est auteur d'un rapport d'information sénatorial *Natura 2000* et d'un rapport sur les *Retombées économiques, pour les collectivités locales et les riverains, de l'activité aéroportuaire* (2003). Il préside le groupe de travail consacré à la biodiversité pour le Grenelle de l'Environnement en 2007, puis la Haute autorité provisoire sur les organismes génétiquement modifiés. Il est élu, en octobre 2009, gouverneur du Conseil mondial de l'eau, une collaboration d'organisations non gouvernementales, de gouvernements et d'organisations internationales pour résoudre les problèmes liés à l'eau dans le monde.

BERNARD LIETAER a été actif dans le domaine des systèmes monétaires durant trente ans, dans une inhabituelle variété de fonctions : haut fonctionnaire de la Banque centrale de Belgique, président du système belge de paiement électronique, professeur d'université, auteur de quinze livres. Ses ouvrages les plus récents en français sont *Au cœur de la monnaie. Halte à la toute-puissance des banques. Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*. Plus d'informations sur l'auteur ainsi que certains textes originaux sont disponibles sur [<http://www.lietaer.com/>].

MATTIAS MANO est diplômé d'un master recherche en économie de la Paris School of Economics et d'un master spécialisé de l'ENSAE. Après avoir participé au Skills Outlook 2015 de l'OCDE, analysant les

compétences des adultes, il poursuit sa réflexion sur le système éducatif et le marché du travail en étudiant le comportement d'apprenants de MOOC au sein du laboratoire STEF de l'ENS Cachan. Actuellement doctorant en gestion à l'École polytechnique, il s'intéresse à l'apport du numérique dans notre système éducatif afin de faciliter l'accès au marché du travail, notamment par le biais des *Massive Open Online Courses* – MOOC. Il a dernièrement coordonné l'équipe pédagogique du MOOC de l'École polytechnique sur l'écriture d'article scientifique.

GAUTIER MARIAGE, normalien agrégé en économie-gestion de l'ENS de Cachan, diplômé d'un master en sociologie de l'EHESS, prépare actuellement une thèse en sociologie. Il a participé à la création et au développement d'une *startup* parisienne et a décidé de consacrer ses recherches au rapport passionnel que les entrepreneurs entretiennent avec leur activité économique. Il est par ailleurs professeur de finance à l'université Paris II Panthéon-Assas.

CHARLES MÉRIGOT, né en 1950 à Limoges, a été enseignant en sciences physiques et mathématiques, puis informaticien. Licencié de son dernier emploi, il a vécu une débâcle personnelle durant plusieurs années. Puis il a créé avec sa femme une maison d'édition, les éditions de la Ramonda (du nom d'une fleur pyrénéenne) consacrée, d'une part, aux témoignages aux marges de la société et, d'autre part, à la traduction de romans espagnols contemporains. Il est aussi traducteur. Son souci principal est de proposer des approches différentes en tentant de débusquer les non-dits et les illogismes des discours.

MARIA NOWAK, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et de la London School of Economics, a fait sa carrière à l'Agence française de développement et à la Banque mondiale. Depuis trente ans, elle crée et développe des programmes de microcrédit, tant dans le cadre professionnel que dans le cadre associatif et bénévole. Elle a fondé, entre autres, en 1989, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), dont elle a assuré la présidence bénévole jusqu'en 2011, et le Réseau européen de microfinance (2003). Conseiller spécial au cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de 2001 à 2003, elle est actuellement présidente de l'Adie International et, à ce titre, présidente de microStart, société coopérative de microcrédit, et s'efforce d'introduire le microcrédit en Tunisie et en Grèce. Docteur Honoris causa de l'Université de Louvain, commandeur de

la Légion d'honneur, elle est auteur de plusieurs livres, parmi lesquels : *Banquière de l'Espoir* (Albin Michel, 1994), *On ne prête (pas) qu'aux riches* (JC Lattès, 2005), *Espoir Économique* (JC Lattès, 2010).

ANDRÉ ORLÉAN est un économiste, spécialiste des questions monétaires et financières. Directeur de recherches au CNRS et directeur d'études de l'EHESS, il a pour laboratoire de rattachement, l'unité mixte de recherche « Paris Jourdan sciences économiques » (CNRS, EHESS, ENS, ENPC). Il est également président de l'Association française d'économie politique (AFEP), qui milite pour le pluralisme des approches en économie. Parmi ses publications, on peut citer : *La monnaie souveraine* (Odile Jacob, 1998), avec Michel Aglietta, résultat d'un travail collectif pluridisciplinaire, *Le pouvoir de la finance* (Odile Jacob, 1999), *L'empire de la valeur. Refonder l'économie* (Seuil, 2011).

MARIE-LAURE PAYEN a travaillé dans le monde industriel, exerçant différents postes dans les domaines des études économiques et financières, du contrôle de gestion et de l'audit. Elle a adhéré à l'association Éthique et investissement en 2003 et a commencé par travailler aux côtés de la présidente de l'époque sœur Michelle Barrot. Elle a présidé l'association de 2007 à 2014.

BERNARD PERRET, ingénieur, socio-économiste et essayiste, il est membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable (inspection générale du ministère français de l'Écologie), enseignant à l'Institut catholique de Paris, membre du comité de rédaction de plusieurs revues et auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'écologie, les questions sociales et l'évaluation des politiques publiques. Parmi ses publications récentes, citons : *Le Capitalisme est-il durable?* (Carnets nord, 2009), *Pour une raison écologique* (Flammarion, 2011), *L'évaluation des politiques publiques* (Éditions La Découverte, 2001, 2008, 2014), *Au-delà du marché* et *Les nouvelles voies de la démarchandisation* (Les petits matins, 2015).

FRANÇOIS RACHLINE est économiste, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris de 1985 à 2013, écrivain et conseil. Il est l'auteur d'essais, de romans et de nouvelles. Parmi ses essais économiques figurent notamment : *Que l'argent soit!* (Calmann-Lévy, 1993 et Pluriel-Hachette, 1996) et *D'où vient l'argent?* suivi de *Pour une Banque centrale mondiale* (Panama, 2006, Hermann, 2011). Il est

aussi l'auteur de deux essais sur la Bible hébraïque : *Au commencement était le futur* (Hermann, 2015), et *La Loi intérieure* (Hermann, 2010). Chez Albin Michel, il vient de publier un récit en forme d'enquête, *L.R. Les silences d'un résistant*, prix LICRA 2016, ainsi que son dernier roman, *Le Mendiant de Velázquez*, prix Cabourg du roman 2014. Voir son site : [francoisrachline.fr].

ÉLISABETH SABBAH est directrice du marketing à La Banque Postale.

LAURENCE SCIALOM est professeur en économie à l'université de Paris X Nanterre ; ses recherches portent sur les politiques de stabilisation du système bancaire et financier. Experte auprès du think tank Terra Nova, elle a publié de nombreux articles. Parmi ses derniers ouvrages, *Économie bancaire* (Éditions La Découverte, coll. « Repères », 2013).

CHRISTIAN STOFFAËS, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des Mines, a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie, de 1972 à 1988, où il a été notamment conseiller technique aux cabinets des ministres André Giraud (1978) et Alain Madelin (1986 et 1995). Directeur à Électricité de France de 1988 à 2010, il y a été étroitement associé à l'évolution de la régulation en Europe et au développement international de l'industrie électrique comme directeur de la prospective, directeur de l'inspection générale et directeur des relations internationales. Par son action, ses rapports, ses ouvrages, il a exercé une influence reconnue sur les questions de politique industrielle. Membre du conseil d'administration et président d'honneur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales-CEPII (dont il a été le président de 2004 à 2010), membre du conseil d'administration de Notre Europe-Institut Jacques Delors, il est actuellement président du Cercle des ingénieurs-économistes, et vice-président du Cercle des économistes. Il est l'auteur de nombreux rapports et de divers ouvrages, dont *Fins de monde* (Odile Jacob, 1987) et *Services publics : questions d'avenir* (Odile Jacob, 1995).

BRUNO TARDIEU a été délégué national d'ATD Quart-Monde pour la France de 2006 à 2014. Il est aujourd'hui coresponsable du centre international Joseph Wresinski. Il a publié récemment : *Quand un peuple parle. ATD Quart-Monde, un combat radical contre la misère* (Éditions La Découverte, 2015). Il co-dirigera en juin 2017 à Cerisy un colloque sur *Ce que la misère nous donne à penser* (autour de Joseph Wresinski).

OLYMPE TARTERET, élève normalienne à l'ENS de Cachan, a réalisé un master de recherche en économie publique à la Sorbonne avant de rejoindre les bancs du master Affaires publiques de l'Institut d'études politiques de Paris en 2014. Passionnée par les problématiques associant le numérique et les politiques publiques, elle a mis ses connaissances au service de la modernisation de l'action publique par le numérique au sein de la mission Etalab (mission rattaché au Premier ministre) en 2015. Après s'être immergée dans l'écosystème *startup* à San Francisco en travaillant au sein de l'incubateur du groupe Orange, elle souhaite poursuivre son engagement pour la modernisation de l'action publique en utilisant tout le potentiel des usages et des outils technologiques.

PATRICK VIVERET est un philosophe et essayiste altermondialiste, ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes. Ses domaines d'intérêt sont la philosophie politique, l'économie, la comptabilité, les mouvements associatifs et les alternatives au développement non durable, telles qu'une « sobriété heureuse » démocratiquement débattue et choisie ou des « politiques publiques de mieux-être ». Il a dirigé la mission « Nouveaux facteurs de richesse » (2001-2004), dont est extrait le livre : *Reconsidérer la richesse*. Il est aussi à l'origine de Sol dont trois expérimentations ont été mises à jour en 2006. Cofondateur des rencontres internationales Dialogues en humanité, Patrick Viveret est également animateur de l'association L'observatoire de la décision publique. Parmi ses publications, on peut citer : *Pourquoi ça ne va pas plus mal?* (Fayard, 2005), *Pour un nouvel imaginaire politique*, ouvrage collectif (Fayard, 2006), *PIB, la richesse est ailleurs (Interdépendances, n° 74, juillet 2009)*, *De la convivialité. Dialogues sur la société conviviale à venir*, ouvrage collectif (Éditions La Découverte, janvier 2011), *La Cause Humaine, du bon usage de la fin d'un monde* (Les Liens qui Libèrent, mai 2012) et *Fraternité, j'écris ton nom* (Les liens qui libèrent, 2015).

RÉMY WEBER, diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et de HEC, après avoir été de 1987 à 1989 chargé de mission à la direction du Trésor, a fait l'essentiel de sa carrière dans la banque, en particulier dans la banque de proximité, d'abord à la BFCE, puis à la Lyonnaise de banque dont il devient directeur général (1999), puis président-directeur général, membre du directoire du groupe CIC (2002). Depuis le 15 octobre 2013, il préside le directoire de

La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

FRANÇOIS DE Witt, journaliste/essayiste économique et financier soucieux du bien commun, ancien président de Finansol (2007-2013), association qui fait la promotion de la finance solidaire et président du fonds de dotation PhiTrust pour l'innovation sociale. Son dernier ouvrage publié est : *La Preuve par l'âme* (Guy Trédaniel éditeur, 2015).

Table des matières

Présentation générale par <i>Jean-Baptiste de Foucauld</i>	5
L'argent, bon serviteur, mais mauvais maître par <i>Jean-Baptiste de Foucauld</i>	39

I. MORT D'UNE ILLUSION : L'AUTORÉGULATION PAR LE MARCHÉ

I. Six ans après, interrogations sur le déclenchement de la crise et sa généralisation par <i>Denise Flouzat-Osmont d'Amilly</i>	57
II. Monnaies rebelles par <i>Paul Dembinski</i>	71
III. La faute des économistes par <i>Christian Stoffaës</i>	83

II. MIEUX COMPRENDRE LE POUVOIR DE L'ARGENT À L'AIDE DES SCIENCES SOCIALES

I. Le désir d'argent et la crise : recherches anthropologiques (de la littérature à l'économie) par <i>Jean-Pierre Dupuy</i>	101
II. Au fondement des économies de marché, le pouvoir de l'argent : éléments pour une économie politique renouvelée par <i>André Orléan</i>	121
III. Apprivoiser l'argent : la construction des ordres de la valeur par <i>Armand Hatchuel</i>	137

III. METTRE L'ARGENT AU SERVICE D'UN PROJET

I. L'argent, la créativité, la liberté : une alchimie pour l'avenir par <i>François Rachline</i>	157
---	-----

II. Des fausses évidences au dialogue constructif sur le rôle de l'argent	
par <i>Patrick Viveret</i>	167
III. Pour un écosystème monétaire	
par <i>Bernard Lietaer</i>	179
IV. Les nouvelles voies de la démarchandisation	
par <i>Bernard Perret</i>	207
V. Apprivoiser l'argent pour le rendre convivialiste	
par <i>Alain Caillé</i>	225
VI. Apprivoiser l'argent dans les territoires : l'exemple de la Manche	
par <i>Jean-François Le Grand, Philippe Bas, Agnès Jugé et Hélène Marais</i>	237

IV. UN USAGE PLUS RESPONSABLE DE L'ARGENT? COMMENT?

I. Le degré zéro de l'argent... et de la société	
par <i>Charles Mérigot</i>	259
II. La responsabilité personnelle face à l'argent, témoignage	
par <i>Jean Chausse</i>	275
III. L'éthique de la vie publique est-elle minée par l'argent?	
par <i>Daniel Lebègue</i>	281
IV. Portée et limites de la philanthropie	
par <i>François de Witt</i>	285
V. L'économie sociale et solidaire, des biens de mainmorte aux biens communs	
par <i>Jean-Louis Bancel</i>	289
VI. Différentes formes de microcrédits	
par <i>Maria Nowak</i>	305
VII. Les conditions d'un emploi éthique de l'épargne investie en actions	
par <i>Marie-Laure Payen</i>	319
VIII. Les pauvres et l'argent ou comment apprivoiser l'argent quand on n'en a pas?	
par <i>Sylvain Allemand, Catherine Barbaroux, Élisabeth Sabbah et Bruno Tardieu</i>	331

IX. Les religions face à l'argent : soumission
ou contrepoids?
par *Philippe Gaudin, Philippe Humeau et François Rachline* 361

V. DE NOUVELLES RÉGULATIONS
À METTRE EN ŒUVRE

I. Paradis fiscaux et évasion fiscale : le rôle des organisations
de la société civile
par *Mathilde Dupré* 381

II. Stabilité et efficacité des systèmes financiers,
complémentarités et contradictions
par *Jean-Pierre Landau* 397

III. Quels principes déontologiques pour les banquiers?
par *Bruno Gizard* 403

IV. Le citoyen, l'expert et le lobbyiste face aux réformes
par *Jézabel Couppey-Soubeyran* 411

V. L'organisation des banques et des marchés : pistes d'après crise
par *Pierre de Lauzun* 423

VI. Les nouvelles régulations et architectures bancaires
européennes ont-elles tiré toutes les leçons de la crise?
par *Laurence Scialom* 431

VII. De la crise aux solutions : faut-il et peut-on réformer
le système monétaire international?
par *Michel Camdessus* 455

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

I. Regards de trois étudiants chercheurs
par *Mattias Mano, Gautier Mariage et Olympe Tarteret* 469

II. Apprivoiser l'argent aujourd'hui? À quelles conditions?
par *Jean-Baptiste de Foucauld* 477

Postface
par *Rémy Weber* 495

Glossaire 499

Les auteurs 509

Les colloques de Cerisy aux Éditions Hermann

LITTÉRATURE

Écritures de soi, Écritures du corps, J.-F. Chiantaretto et C. Matha (dir.), 2016.

Écriture(s) et psychanalyse : quels récits ?, Fr. Abel, M. Delbraccio et M. Petit (dir.), 2015.

Pascal Quignard. Tradlations et métamorphoses. Avec un inédit de Pascal Quignard, M. Calle-Gruber, J. Degenève et I. Fenoglio (dir.), 2015.

1913 : cent ans après. Enchantements et désenchantements, C. Camelin et M.-P. Berranger (dir.), 2014.

Écritures de soi, Écritures des limites, J.-F. Chiantaretto (dir.), 2014.

Ateliers d'écriture littéraire, Cl. Oriol-Boyer et D. Bilous (dir.), 2013.

Swann le centenaire, A. Compagnon et K. Yoshikawa (dir.), 2013.

Présence d'André du Bouchet, M. Collot et J.-P. Léger (dir.), 2012.

L'Ailleurs depuis le romantisme. Essais sur les littératures en français, D. Lançon et P. Née (dir.), 2009.

Yves Bonnefoy. Poésie, recherche, savoirs, D. Lançon et P. Née (dir.), 2007.

PHILOSOPHIE

Jean Greisch, les trois âges de la raison, S. Bancalari, J. de Gramont et J. Leclercq (dir.), 2016.

À l'épreuve d'exister avec Henri Maldiney, Ch. Younès et O. Frérot (dir.), 2016.

Des possibles de la pensée. L'itinéraire philosophique de François Jullien, Fr. Gaillard et Ph. Ratte (dir.), 2015.

Gaston Bachelard. Science et poétique, une nouvelle éthique ?, J.-J. Wunenburger (dir.), 2013.

L'Émile de Rousseau : regards d'aujourd'hui, A.-M. Drouin-Hans, M. Fabre, D. Kambouchner et A. Vergnioux (dir.), 2013.

SOCIÉTÉ

Cultures et créations dans les métropoles-monde, M. Lussault et O. Mongin (dir.), 2016.

Au prisme du jeu. Concepts, pratiques, perspectives, L. Mermet et N. Zaccà-Reyners (dir.), 2015.

Les animaux : deux ou trois choses que nous savons d'eux, V. Despret et R. Larrère (dir.), 2014.

Prendre soin. Savoirs, pratiques, nouvelles perspectives, V. Chagnon, C. Dallaire, C. Espinasse et É. Heurgon (dir.), 2013.

Villes, territoires, réversibilités, F. Scherrer et M. Vanier (dir.), 2013.

La Sérendipité. Le hasard heureux, D. Bourcier et P. van Andel (dir.), 2011.
L'économie de la connaissance et ses territoires, Th. Paris et P. Veltz (dir.), 2010.
Peurs et Plaisirs de l'eau, B. Barraqué et P.-A. Roche (dir.), 2010.

HORS SÉRIE

Nourritures jardinières dans les sociétés urbanisées, S. Allemand et É. Heurgon (dir.), 2016.

Transplanter. Une approche transdisciplinaire : art, médecine, histoire et biologie, Fr. Delaporte, B. Devauchelle et E. Fournier (dir.), 2015.

Renouveau des jardins. Clés pour un monde durable ?, S. Allemand, É. Heurgon et S. de Paillette (dir.), 2014.

De Pontigny à Cerisy (1910-2010) : des lieux pour « penser avec ensemble », S. Allemand, É. Heurgon et C. Paulhan (dir.), 2011.



CERISY

Le **Centre Culturel International de Cerisy** propose, chaque année, de fin mai à début octobre, dans le cadre accueillant d'un château construit au début du **xvii^e** siècle, monument historique, des rencontres réunissant artistes, chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et sociaux, mais aussi un vaste public intéressé par les échanges culturels et scientifiques.



Une longue tradition culturelle

- Entre 1910 et 1939, Paul Desjardins organise à l'abbaye de Pontigny les célèbres **décades**, qui réunissent d'éminentes personnalités pour débattre de thèmes littéraires, sociaux, politiques.
- En 1952, Anne Heurgon-Desjardins, remettant le château en état, crée le **Centre Culturel** et poursuit, en lui donnant sa marque personnelle, l'œuvre de son père.
- De 1977 à 2006, ses filles, Catherine Peyrou et Édith Heurgon, reprennent le flambeau et donnent une nouvelle ampleur aux activités.
- Aujourd'hui, après la disparition de Catherine, puis celle de Jacques Peyrou, Cerisy continue sous la direction d'Édith Heurgon grâce au concours d'Anne Peyrou-Bas, de Christian Peyrou et de Dominique Peyrou, également groupés dans la Société civile du château de Cerisy, et à l'action de toute l'équipe du Centre.



Un même projet original

- Accueillir dans un cadre prestigieux, éloigné des agitations urbaines, pendant une période assez longue, des personnes qu'anime un même attrait pour les échanges, afin que, dans la réflexion commune, s'inventent des idées neuves et se tissent des liens durables.
- La Société civile met gracieusement les lieux à la disposition de l'**Association des Amis de Pontigny-Cerisy**, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique, présidée actuellement par Jean-Baptiste de Foucauld, inspecteur général des finances honoraire.



Une régulière action soutenue

- Le **Centre Culturel**, principal moyen d'action de l'Association, a organisé près de **700 colloques** abordant, en toute indépendance d'esprit, les thèmes les plus divers. Ces colloques ont donné lieu, chez divers éditeurs, à la publication de près de **500 ouvrages**.
- Le **Centre National du Livre** assure une aide continue pour l'organisation et l'édition des colloques. Les **collectivités territoriales** (Conseil régional de Basse Normandie, Conseil général de la Manche, Communauté du Bocage coutançais) et la **Direction régionale des Affaires culturelles** apportent leur soutien au Centre, qui organise, en outre, avec les **Universités de Caen** et de **Rennes 2**, des rencontres sur des thèmes concernant la Normandie et le Grand Ouest.
- Un **Cercle des Partenaires**, formé d'entreprises, de collectivités locales et d'organismes publics, soutient, voire initie, des rencontres de **prospective** sur les principaux **enjeux contemporains**.
- Depuis 2012, une nouvelle salle de conférences, moderne et accessible, propose une formule nouvelle : les **Entretiens de la Laiterie**, journées d'échanges et de débats, à l'initiative des partenaires de l'Association.

Renseignements : CCIC, Le Château, 50210 CERISY-LA-SALLE, FRANCE

Tél. 02 33 46 91 66, Fax. 02 33 46 11 39

Internet : www.ccic-cerisy.asso.fr ; Courriel : info.cerisy@ccic-cerisy.asso.fr



COLLOQUES DE CERISY (Choix de publications)

- *L'Activité marchande sans le marché ?*, Presses des Mines, 2010.
- *Argumentation et discours politique*, PU de Rennes, 2003.
- *Le symbolique et le social (autour de Pierre Bourdieu)*, Université de Liège, rééd. 2011.
- *Les pluriels de Barbara Cassin*, Le Bord de l'eau, 2014.
- *Communiquer/transmettre (autour de Régis Debray)*, Gallimard, 2001.
- *Les nouveaux régimes de la conception*, Vuibert, rééd. Hermann, 2014.
- *Connaissance, activité, organisation*, La Découverte, 2005.
- *Cultures et créations dans les métropoles-monde*, Hermann, 2016.
- *Déterminismes et complexités (autour d'Henri Atlan)*, La Découverte, 2008.
- *Le Développement durable, c'est enfin du bonheur !*, L'Aube, 2005.
- *Jean-Pierre Dupuy : l'œil du cyclone*, Carnets nord, 2008.
- *Peurs et plaisirs de l'eau*, Hermann, 2010.
- *L'Économie de la connaissance et ses territoires*, Hermann, 2010.
- *L'Économie des services pour un développement durable*, L'Harmattan, 2007.
- *L'entreprise, point aveugle du savoir*, Éditions sciences humaines, 2014.
- *L'Homme des sciences de l'homme*, PU de Paris Ouest, 2013.
- *Imaginaire, industrie et innovation*, Manucius, 2016.
- *L'individu aujourd'hui*, PU de Rennes, 2010.
- *Individualismes contemporains et individualités*, PU de Rennes, 2010.
- *L'Industrie, notre avenir*, Eyrolles, 2015.
- *Intelligence de la complexité : épistémologie et pragmatique*, Hermann, 2013.
- *Renouveau des jardins : clés pour un monde durable ?*, Hermann, 2014.
- *Nourritures jardinières dans les sociétés urbanisées*, Hermann, 2016.
- *Le prisme du jeu*, Hermann, 2015.
- *Penser la négociation aujourd'hui*, De Boeck, 2009.
- *Pontigny, Cerisy : des lieux pour « penser avec ensemble »*, Hermann 2011.
- *S.I.E.C.L.E., 100 ans de rencontres : Pontigny, Cerisy*, IMEC, 2005.
- *La région, de l'identité à la citoyenneté*, Hermann, 2016.
- *Du risque à la menace. Penser la catastrophe*, PUF, 2013.
- *Introduction aux sciences cognitives*, Gallimard, rééd. 2004.
- *Les Sens du mouvement*, Belin, 2004.
- *La Sérendipité. Le hasard heureux*, Hermann, 2011.
- *Les Socialismes*, Le Bord de l'Eau, 2012.
- *Sociologie économique et économie critique : à la recherche du politique, Revue française de socio-économique*, La Découverte, 2014.
- *Prendre soin : savoirs, pratiques, nouvelles perspectives*, Hermann, 2013.
- *Comment les techniques transforment la société ?*, L'Harmattan, 2010.
- *L'âge de la transition*, Les petits matins, 2016.
- *Universités populaires, hier et aujourd'hui*, Autrement, 2012.
- *Villes, territoires, réversibilités*, Hermann, 2013.

Mise en pages : Élisabeth Gutton

Achévé d'imprimer